



Sciences-Po

**ETUDE D'IMPACT DU PROGRAMME DE REINSERTION
AU MALI DES ENFANTS MALIENS VICTIMES DE
TRAITE TRANSFRONTALIERE**

Jun 2005



IOM International Organization for Migration

Remerciements

L'équipe d'évaluation de l'IEP voudrait exprimer sa sincère gratitude à M. Siaka Mallet, M. Moussa Camara et M. Mouctar Keita de l'OIM Bamako pour leur collaboration pendant et après la mission de terrain. Un remerciement aussi à Mme. Monica Zanette de l'OIM Dakar, à M. Abye Makonnen de l'OIM Paris pour son aide logistique et enfin à M. Franzetti de l'OIM Genève.

Nous aimerions aussi remercier les personnes suivantes pour les informations qu'elles nous ont transmises pendant la mission de terrain : les représentants des ONG du PCRET, les responsables de l'UNICEF et le BIT. Un sincère remerciement à M. Roger Botte qui nous a transmis de la documentation et des conseils après le retour de mission.

L'équipe IEP voudrait également remercier le tuteur, M. Marc-Antoine Perouse de Montclos pour les précieux conseils apportés pendant ces derniers mois, ainsi que les personnes de l'IEP Paris qui ont mis en place les Ateliers Internationaux.

Finalement, un chaleureux merci aux enfants bénéficiaires et aux familles que nous avons eu l'occasion de rencontrer et qui nous ont gentiment dédié de leur temps.

L'Equipe IEP

Jill Maybritt Alpes , Daniel Camós Daurella, Karolina Guay, Jennifer Hofmann,
Jennifer Moreau, Thien Nguyen Phan, Mathilde Rouyer

ACRONYMES

AEC	Aide à l'Enfance Canada
AVES	Avenir Enfant Sahel
AGR	Activité Génératrice de Revenus
BIT	Bureau International du Travail
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNFP	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
IEP	Institut d'Etudes Politiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PAN	Plan d'Action National
PCRET	Programme Conjoint de Réinsertion d'Enfants Victimes de Trafic
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
UNICEF	United Nations Children's Fund

TABLE DES MATIÈRES

RESUME.....	p. 5
Chapitre 1 : Contexte	
1.1 Traite et Trafic : des concepts discutés.....	p. 8
1.2 Contexte de la Traite en Afrique de l'Ouest.....	p. 8
1.3 Contexte du Programme au Mali.....	p. 9
Chapitre 2 : Méthodologie	
2.1 Mandat de l'étude.....	p. 10
2.2 Méthodologie utilisée.....	p. 10
2.3 Limites de l'étude.....	p. 12
Chapitre 3 : Les bénéficiaires du programme	
3.1 Impact.....	p. 13
3.2 Pertinence.....	p. 16
3.3 Durabilité.....	p. 20
Chapitre 4 : Les partenaires du programme	
4.1 Les ONG partenaires du PCRET	
4.1.1 Impact.....	p. 22
4.1.2 Pertinence.....	p. 23
4.1.3 Durabilité.....	p. 25
4.2 Les autorités gouvernementales	
4.2.1 Impact.....	p. 26
4.2.2 Pertinence.....	p. 27
4.2.3 Durabilité.....	p. 28
4.3 L'UNICEF et le BIT	
4.3.1 Impact.....	p. 29
4.3.2 Pertinence.....	p. 30
4.3.3 Durabilité.....	p. 31
CONCLUSIONS.....	p. 32
RECOMMANDATIONS.....	p. 34
ANNEXES	
I-Calendar de la mission au Mali.....	p. 35
II-Liste des ONG partenaires du PCRET.....	p. 37
III-Exemple de fiche d'enfants.....	p. 38
IV-Carte du Mali.....	p. 39
V-Bibliographie.....	p. 40

RÉSUMÉ

La traite d'enfants est un phénomène de plus en plus préoccupant au Mali et plus largement en Afrique de l'Ouest. Les enfants, alléchés par les fausses promesses des réseaux de trafiquants –promesses d'un avenir meilleur, perspectives d'échapper à la pauvreté- sont transportés à des fins d'exploitation à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Ils servent ainsi de domestiques, oeuvrent dans les plantations ou sont vendus pour être exploités sexuellement. Ces enfants travaillent souvent dans des conditions pénibles et sont peu voire pas payés.

C'est dans ce cadre que le Programme de Réinsertion au Mali des Enfants Maliens Rapatriés Victimes de Trafic Transfrontalier (PCRET) a été mis en place par l'OIM. L'objectif de ce programme est de contribuer au Plan d'Action National de Lutte contre le Trafic Transfrontalier des Enfants, adopté par le Gouvernement du Mali en 2000.

Initialement conçu pour rapatrier et réintégrer deux mille enfants maliens victimes de la traite en Côte d'Ivoire, le programme s'en est finalement tenu à un groupe cible de 472 enfants déjà rapatriés ou soustraits de la traite par les autorités maliennes en 2000. Il s'est déroulé en deux temps: des activités ont été mises en place pour un premier groupe de 288 enfants entre janvier 2003 et juin 2003, puis pour un deuxième groupe de 184 enfants, entre février et juin 2004.

Un an après la fin des activités, l'OIM a confié à l'équipe d'étudiants de l'IEP le mandat de réaliser une étude d'impact du PCRET qui a pour objectif d'orienter l'OIM dans la mise en place d'une seconde phase du projet. Il a ainsi été demandé à l'équipe de l'IEP d'analyser : (i) les changements intervenus dans la vie des bénéficiaires suite à la mise en place du PCRET, (ii) le renforcement institutionnel en faveur des structures gouvernementales mobilisées et des ONG exécutrices des projets; et (iii) la collaboration entre l'OIM, l'UNICEF et le BIT. Trois angles d'analyse ont été choisis : d'une part l'**impact** à proprement parler, c'est à dire les dynamiques de changement au sein des groupes concernés par le programme; ensuite, la **pertinence**, c'est à dire l'utilité du programme et la validité de sa conception par rapport aux besoins des populations et des priorités de l'Etat malien; et enfin, la **durabilité**, c'est à dire la capacité des partenaires de l'OIM de poursuivre leurs actions sur le long terme.

Au terme d'une mission de quinze jours au Mali, l'équipe de l'IEP a procédé à une analyse des données recueillies et des documents internes de l'OIM. Elle est parvenue à la conclusion que le PCRET a eu un impact globalement positif sur l'ensemble des bénéficiaires et partenaires du programme. Le programme a ainsi permis à des centaines d'enfants de bénéficier d'activités qui ont amélioré leur niveau de vie. De plus, grâce au PCRET, une variété d'acteurs a travaillé ensemble et a acquis de plus amples connaissances sur le phénomène de la traite. Le programme de l'OIM constitue donc une référence en ce qui concerne les activités de réinsertion.

Néanmoins, pour une éventuelle 2^{ème} phase réussie et efficace, il lui faudra combler un certain nombre de lacunes. Les principales forces et faiblesses du PCRET sont énumérées ci-dessous.

BENEFICIAIRES

Points forts

- Augmentation des revenus de la majorité des bénéficiaires et de leur famille.
- Satisfaction des bénéficiaires qui se sentent véritablement appropriés des projets et se sentent valorisés au sein de la communauté. Une grande majorité ne souhaite plus quitter leur village.
- Retombées positives sur les communautés, notamment sur les formateurs qui ont encadré les activités de formation professionnelle.
- Ouverture de nouvelles opportunités pour les filles qui ont pu choisir des activités réservées aux hommes. De plus, les projets ont été adaptés au contexte des communautés.
- Sensibilisation des communautés à la traite et aux risques liés à l'émigration en Côte d'Ivoire.

Points faibles

- Non-respect des critères de recensement
- Manque de sensibilisation sur les risques liés à la migration interne.
- Absence de suivi psychosocial ou médical, ce qui a limité l'impact de certaines activités.
- Quasi-absence de revenus engendrés par les activités de formation professionnelle.
- Mise en attente d'au moins 400 enfants victimes de la traite qui espèrent bénéficier d'une nouvelle phase du projet. Ceux-ci risquent de repartir et de retomber dans les filets des trafiquants si rien ne les retient dans leur village.

PARTENAIRES

1. ONG

Points forts

- Acquisition de connaissances sur la problématique de la traite au Mali.
- Renforcement des capacités techniques en matière de montage de projet et de suivi.
- Acquisition d'expérience en ce qui concerne les activités de réinsertion socio-économique (AGR, formation professionnelle...). Certaines d'entre elles ont ainsi pu mettre en place des projets similaires au PCRET avec d'autres bailleurs de fonds.

Points faibles

- Suivi irrégulier et informel depuis la fin du projet, à cause d'un budget insuffisant et d'une dispersion géographique des bénéficiaires trop importante.
- Manque de formation dans le domaine psychosocial, qui a empêché les ONG d'accompagner adéquatement les enfants atteints de troubles.
- Dépendance des ONG sur le financement de l'OIM pour continuer les activités de réinsertion.

2. AUTORITES MALIENNES

Points forts

- Renforcement des capacités techniques du Gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des projets de réinsertion socio-économique. Ces acquis ont inspiré certaines autorités qui prévoient de reproduire ce type de projet dans d'autres contextes.
- Approfondissement des connaissances sur le phénomène de la traite par les autorités gouvernementales.
- Etablissement de structures de dialogue entre les différentes branches du Gouvernement (DNPEF, DRPFEP, DNFP, DNAMR), l'OIM et les ONG partenaires
- Cohérence du PCRET avec les objectifs du Gouvernement fixés dans le CLSP, dans le Plan d'Action National de Lutte contre la Traite et dans le Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural

Points faibles

- Diminution du dialogue entre la DNPEF, les Directions Régionales et l'OIM depuis la fin du programme. Le suivi des bénéficiaires par les instances gouvernementales est actuellement limité.
- Dépendance du Gouvernement sur le financement de l'OIM pour continuer les projets de réinsertion.

3. COLLABORATION OIM – UNICEF – BIT

Points forts

- Formalisation de la coopération entre l'OIM, l'UNICEF et le BIT.
- Mise à profit des complémentarités des trois partenaires pour réinsérer les victimes de la traite et plus généralement lutter contre le phénomène.

Points faibles

- Une faible contribution financière du BIT et de l'UNICEF qui a limité le nombre d'enfants réinsérés
- Le BIT n'a effectué aucun suivi des activités et a pris du retard dans le décaissement des fonds, ce qui a repoussé le début des activités de plusieurs enfants.
- Aucune évaluation conjointe n'a été réalisée.

Partant de ces constats, et dans l'éventualité où l'OIM recevait un financement pour débiter une 2^{ème} phase du PCRET, l'équipe de l'IEP a formulé des recommandations. Celles-ci sont résumées ci-dessous :

- 1. Revoir le processus de recensement des enfants de manière à respecter les critères d'identification établis dans le manuel de procédures; Associer les ONG dans le processus d'identification tout en vérifiant qu'elles appliquent adéquatement les critères.**
- 2. Assurer un meilleur encadrement médical et psychosocial aux enfants qui ont été rapatriés**
- 3. Veiller à ce que les activités de formation professionnelle aient des débouchés**
- 4. Régler les retards dans l'enchaînement des phases d'identification des enfants et des phases d'exécution des activités pour éviter qu'il y ait des enfants en attente**
- 5. Repenser le système de financement pour les ONG de façon à accélérer la mise en place des projets et à permettre un meilleur suivi des activités**
- 6. Veiller à une meilleure adéquation entre l'aire couverte par les ONG et la dispersion géographique des enfants à leur charge, afin d'assurer un suivi plus performant**
- 7. Impliquer d'avantage les partenaires au sein du PCRET de façon à faire bénéficier un plus grand nombre d'enfants**
- 8. Développer un message plus clair concernant les risques liés à la traite**
- 9. Effectuer de plus amples recherches afin d'affiner les priorités de la lutte contre la traite**

Chapitre 1 : Contexte

1.1 Traite et Trafic : des concepts discutés

L'emploi des termes « trafic » et « traite », ainsi que ce qu'ils impliquent, fait aujourd'hui débat. Un des principaux problèmes vient des difficultés de traduction des termes anglais « trafficking » et « smuggling », qui renverraient respectivement à la traite et au trafic. Par ailleurs l'emploi parfois volontairement abusif du mot « traite » afin d'éveiller les consciences peut brouiller encore davantage l'usage de ces mots.

L'OIM Genève considérant que le terme « traite » est plus approprié pour décrire ce phénomène, il sera employé dans le présent rapport. Cependant, il faut noter que le terme « trafic » est beaucoup plus répandu au Mali et qu'il est d'ailleurs souvent employé dans les documents de projet de l'OIM. Certaines autorités gouvernementales préfèrent le mot « trafic » car il comporte une connotation moins péjorative.

1.2 Contexte de la Traite en Afrique de l'Ouest

La traite d'enfants est un phénomène de plus en plus préoccupant au Mali et plus largement en Afrique de l'Ouest. Les enfants, alléchés par les fausses promesses des réseaux de trafiquants – promesses d'un avenir meilleur, perspectives d'échapper à la pauvreté – sont transportés à des fins d'exploitation à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Ils servent ainsi de domestiques, oeuvrent dans les plantations ou sont vendus pour être exploités sexuellement. Ces enfants travaillent souvent dans des conditions pénibles et sont peu ou pas payés.

Il existe de véritables réseaux de trafiquants professionnels dans de nombreux pays africains qui se sont greffés sur les mouvements migratoires traditionnels. Plusieurs enquêtes¹ révèlent ainsi un véritable trafic articulé, de manière schématique, autour de pays « pourvoyeurs » d'enfants (Togo, Bénin, Burkina Faso et Mali), de pays « transitaires » (Cameroun, Guinée Equatoriale) et de pays « récepteurs » (Côte d'Ivoire, Gabon et Nigeria).

En Afrique, la combinaison de deux catégories de facteurs, primaires et secondaires, favorisent les déplacements des enfants et donc augmentent leur risque de tomber dans les filets de trafiquants.

Facteurs primaires :

- Les inégalités sociales et la paupérisation (c'est-à-dire la dégradation des conditions de vie ; la pauvreté en tant que telle n'est pas un facteur car il existe des pays très pauvres qui ne connaissent pas la traite d'enfants) poussent les familles à recourir à tous les moyens pour accroître leurs maigres revenus.
- Un accès à l'éducation insuffisant
- Les valeurs et les pratiques culturelles : le placement des enfants dans les milieux plus aisés pour y acquérir ressources et expérience est une pratique traditionnelle qui favorise le déplacement des enfants à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés d'origine. Les risques encourus sont souvent ignorés par les enfants et leurs familles.
- Une forte demande des employeurs qui veulent une main d'oeuvre bon marché et soumise, particulièrement dans le secteur informel.

Facteurs secondaires :

- La porosité des frontières.
- La migration des adultes des villages vers la ville expose les enfants à de plus grands risques.
- Le désir des jeunes eux-mêmes qui veulent voyager et explorer.

¹ Voir entre autre le communiqué de presse du BIT datant du 25 mai 2001

- Le vide juridique : la traite des enfants se développe dans un environnement où la majorité des législations nationales n'ont pas de dispositions qualifiant pénalement la traite. Ce vide juridique actuel, aggravé par une justice peu prompte à sanctionner sur d'autres bases juridiques, contribue à l'impunité des trafiquants et donc à l'essor du phénomène

Les conditions de vie de ces enfants préoccupent de plus en plus les gouvernements, les institutions internationales, les ONG et les médias qui ont pris conscience de la complexité et de l'ampleur du phénomène et tentent d'apporter une assistance aux victimes de ce fléau.

1.3 Contexte du Programme au Mali

Le Programme de Réinsertion au Mali des Enfants maliens rapatriés victimes de trafic transfrontalier, conçu par l'OIM, avait pour objectif global de contribuer au Plan d'Action National de Lutte contre le Trafic des Enfants adopté par le Gouvernement du Mali, plus spécifiquement dans le domaine de la réinsertion des enfants rapatriés victimes de la traite (4^{ème} volet du PAN). Le budget total du projet a été de 1.143.300 dollars américains. 75% du PCRET a été financé par la coopération technique italienne; le gouvernement belge, l'UNICEF, et le BIT ont aussi octroyé des fonds. L'ONG World Vision a aussi financé des projets dans la région de Ségou et a reçu pour cela un cofinancement de l'OIM équivalant à 10% de la valeur de chaque projet.

13 ONG (11 nationales et 2 internationales), ont exécuté ce programme, en collaboration étroite avec le Gouvernement (Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et les Directions régionales dans les régions concernées).

Originellement conçu pour rapatrier et réintégrer 2000 enfants maliens victimes de la traite en Côte d'Ivoire, la situation politique en Côte d'Ivoire a fait en sorte que l'OIM s'en soit tenu à un groupe cible de 472 enfants qui avaient déjà été rapatriés ou qui avaient été soustraits de la traite par les autorités maliennes avant leur expatriation.

Les objectifs spécifiques du programme étaient de :

- Garantir aux enfants victimes de la traite rapatriés au Mali une assistance efficace assurant leur réinsertion et leur réhabilitation,
- Renforcer les capacités des familles et des communautés afin qu'elles soient en mesure de participer à la réinsertion et à la réhabilitation des enfants victimes de la traite,
- Contribuer à garantir à ces enfants un niveau de vie tel qu'ils ne seront plus incités à repartir vers d'autres pays à la recherche d'un emploi rémunéré,
- Susciter la prise de conscience des enfants pris en charge en vue d'assurer leur participation effective dans la lutte contre la traite dans leur communauté.

Les domaines d'intervention du PCRET se sont articulés autour des activités suivantes : l'alphabétisation, la scolarisation, la formation professionnelle et l'apprentissage des métiers, les Activités Génératrices de Revenus (AGR), le soutien psychosocial et la sensibilisation². Le programme s'est déroulé en deux phases : un premier groupe de 288 enfants a bénéficié de ces activités à partir de janvier à juin 2003. Les activités d'un deuxième groupe de 184 enfants ont commencé en février 2004 et ont pris fin en juin 2004.

² Le terme « sensibilisation » est utilisé dans cet étude au sens de campagnes d'éducation et de prévention aux risques de la traite..

Chapitre 2 : Méthodologie Utilisée

2.1. Mandat de l'Étude

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'impact du Programme de Réinsertion des Enfants Maliens Rapatriés Victimes de Trafic Transfrontalier un an après la clôture des activités.

Plus spécifiquement, les termes de références demandaient de :

- 1) Vérifier le taux de réussite des activités de réinsertion à travers des visites de terrain et des rencontres avec les bénéficiaires du projet,
- 2) Évaluer le renforcement institutionnel en faveur des structures centrales et régionales de l'administration malienne mandatée pour la lutte contre la traite des enfants, et ayant bénéficié de l'assistance technique du programme pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles,
- 3) Évaluer le renforcement institutionnel en faveur des ONG maliennes et internationales ayant participé à la mise en oeuvre du programme,
- 4) Évaluer les rapports de coopération établis avec les autres partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du programme (Gouvernement du Mali, UNICEF, BIT, ONG nationales et internationales),
- 5) Évaluer le manuel de procédures adopté par les partenaires du projet comme document guide dans le domaine de la réinsertion des enfants victimes de la traite,
- 6) Évaluer le PCRET au vu d'une éventuelle continuation du projet et établir les principales recommandations pour une possible deuxième phase.

Il a été choisi de ne pas développer le point (5) étant donné que le manuel de procédure a déjà fait l'objet d'une évaluation antérieure.

2.2. Méthodologie Utilisée

- 1- Revue de la documentation sur le thème de la traite et sur le projet

Dans un premier temps, l'équipe de l'IEP a procédé à une recherche de la littérature existante sur le thème de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest de façon à mieux comprendre les actions de l'OIM au Mali. La documentation produite par les principaux acteurs luttant contre ce phénomène (UNICEF, BIT, UNESCO) a notamment été étudiée.

La majorité des documents relatifs au programme de l'OIM (document de projet, manuel de procédures, évaluation de mi-parcours, base de données, accords de partenariats, appel d'offres pour la sélection des ONG...) n'ayant été disponibles qu'à l'OIM Bamako, l'équipe de l'IEP a procédé à leur étude au retour de la mission de terrain, de façon à compléter les informations recueillies sur place.

- 2- Elaboration des outils de recherche nécessaires au travail de terrain

L'équipe de l'IEP a ensuite élaboré des critères d'évaluation et des indicateurs précis de façon à orienter les recherches sur le terrain. Une évaluation du programme ayant déjà été réalisée, il était important de définir d'emblée la valeur ajoutée que pouvait représenter une étude d'impact pour l'OIM. Il ne s'agit donc pas ici de confirmer que les objectifs fixés ont été atteints. Il s'agit plutôt d'évaluer l'**impact**, c'est à dire les dynamiques de changement au sein des groupes concernés par le programme.

Deux autres angles d'analyse ont été retenus de façon à pouvoir étudier le programme et ses impacts de manière plus globale :

- **la pertinence**, c'est à dire l'utilité du programme et la validité de la conception du programme par rapport aux besoins des populations

- **la durabilité**, c'est à dire la capacité des partenaires de l'OIM à poursuivre leur action sur le long terme, sans appuis extérieurs

Il a été choisi de faire l'analyse de l'impact, de la pertinence et de la durabilité du PCRET sur deux volets : d'une part sur les bénéficiaires directs du programme (enfants, et communauté) et d'autre part sur les partenaires du Programme (ONG, Gouvernement et organisations internationales).

Une fois les critères d'évaluation et les indicateurs élaborés, des questionnaires exhaustifs pour chacun des types d'acteurs impliqués dans le programme ont été créés. Ceux-ci ont permis de guider la collecte de données sur le terrain.

3- Mission de terrain

Deux étudiants de l'équipe ont pu prendre part à une mission de quinze jours au Mali, entre le 20 avril et le 5 mai 2005. Durant ces deux semaines, ils ont effectué des visites sur le terrain et des entretiens avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des enfants.

- Les visites de terrain :

L'échantillon des enfants rencontrés a été sélectionné par l'OIM Bamako. Plusieurs contraintes et paramètres ont déterminé les lieux de visite :

- l'énorme dispersion géographique des projets
- le temps de déplacement nécessaire pour les visites de terrain en relation avec le temps disponible pour la mission
- le type de projets – il était souhaitable de visiter différents types de projets de façon à pouvoir comparer leurs impacts respectifs
- les ONG concernées – il était souhaitable de visiter le plus grand nombre possible d'ONG qui ont encadré les enfants bénéficiaires du programme.

Ainsi 50 enfants ont pu être interviewés dont 2 qui n'étaient pas bénéficiaires. 14 enfants font partie du premier groupe de bénéficiaires et 34 enfants font partis du second groupe.

Dans certains cas, des membres de la famille des bénéficiaires (pères, mères, frères et soeurs) ont aussi pris part à des entretiens. L'équipe de l'IEP s'est aussi entretenue avec 5 formateurs ayant participé à la formation professionnelle des bénéficiaires et avec certains autres membres de la communauté (maire, chef du village...).

Les entretiens duraient en moyenne 45 minutes et impliquaient généralement l'enfant bénéficiaire, les membres de sa famille, l'ONG encadreur, le représentant de l'OIM et l'équipe de l'IEP.

Les visites ont aussi comporté l'examen des infrastructures, de l'équipement et du matériel dont ont bénéficié les enfants grâce au projet.

Pour chaque visite, des fiches ont été élaborées présentant l'âge des enfants, leur histoire, leurs activités, leur motivation, et l'opinion de leurs parents.³

³ Voir Annexe III

- Les entretiens avec les partenaires du programme

Les membres de l'équipe de l'IEP se sont aussi entretenus avec les partenaires du programme suivants :

- 8 ONG qui ont encadré des enfants. Dans certains cas, ces entretiens précédaient ou succédaient la visite des enfants sur le terrain. Dans d'autres cas, les représentants de l'ONG ont été interviewés dans leur bureau de Bamako.
- les représentants de l'UNICEF et du BIT (autres bailleurs de fonds ayant contribué au Programme)
- les autorités de l'administration malienne concernées par le projet dont les représentants de la Direction Nationale de la Promotion de la Femme et de l'Enfant. L'équipe de l'IEP n'a pu rencontrer qu'une seule Direction Régionale située à Sikasso.
- d'autres ONG et acteurs impliqués dans la lutte contre la Traite des Enfants qui ne participent pas directement au programme (Aide à l'Enfance Canada, AVES, Mali Enjeu).

2.3. Limites de l'étude

Cette étude comporte un certain nombre de limites.

D'une part, seulement deux étudiants ont pu se rendre sur le terrain. Ceux-ci n'ont pu prendre connaissance de la majorité des documents relatifs au programme de l'OIM que durant les premiers jours de mission.

D'autre part, les distances géographiques entre les 4 régions visitées (Sikasso, Bamako, Koulikoro, Bankass) ont limité le nombre de personnes rencontrées et le temps qui pouvait être alloué à chaque visite. En effet, le temps de déplacement entre régions constitue à peu près le tiers de la mission. Cela explique le fait qu'un faible nombre de membres de la communauté ait pu être visité. Certains parents et formateurs étaient aussi absents lors des visites de l'équipe.

De plus, la nécessité de traduction entre Français et Bambara et/ou Dogon et/ou Peul et le regroupement d'enfants et de parents en présence de l'OIM et de l'ONG partenaire ont certainement limité les possibilités de recouper les informations recueillies.

Ainsi, le manque de temps et de capacité logistique n'a pas permis à l'équipe de l'IEP d'approfondir l'étude. L'équipe de l'IEP s'en tiendra donc à évoquer les principaux impacts sur les enfants bénéficiaires et les institutions partenaires.

Chapitre 3 : Les bénéficiaires

Les enfants victimes de la traite sont au cœur de ce projet. Ils en sont la raison d'être. Les membres de l'équipe IEP se sont entretenus avec 50 bénéficiaires (soit un dixième des enfants concernés par le PCRET), âgés de 13 à 28 ans. Elle a aussi eu l'occasion de dialoguer avec des parents ou des proches de ces enfants.

L'analyse ci-dessous a été réalisée grâce aux données collectées sur le terrain mais aussi en les comparant aux données proposées dans les différents documents internes mis à la disposition de l'équipe IEP.

3.1. IMPACT

Dans cette section, il convient de décrire et de s'interroger sur les conséquences directes du projet sur la situation des enfants bénéficiaires. On rappelle que les bénéficiaires participant au PCRET ont opté pour des projets repartis entre trois types d'activité : des activités génératrices de revenus (AGR), choisies par environ 60% des enfants ; des activités de formation professionnelle (environ 38% d'enfants en bénéficient) et des activités de scolarisation pour les plus jeunes (environ 2% des cas).

3.1.1 Impact sur les enfants bénéficiaires

- **Une augmentation des revenus**

La participation au PCRET s'est accompagnée d'une augmentation de revenus pour la majorité des bénéficiaires. Même s'il est difficile de mesurer cette amélioration car les données sur le pouvoir d'achat réel des bénéficiaires sont insuffisantes, il est important de noter que seuls 12% des bénéficiaires interviewés ne reçoivent aucun revenu tandis que 34% gagnent plus de 16 000 FCFA/mois⁴. Il est à souligner que ces 12% d'enfants sans revenu suivent encore une formation professionnelle mais s'attendent à gagner de l'argent à court terme. De plus, les bénéficiaires inscrits dans des programmes de scolarisation ont vu leurs conditions de vie s'améliorer car leurs parents ont reçu des moutons pour financer leurs études. Cette augmentation de ressources financières a permis aux bénéficiaires de développer une réelle autonomie individuelle. Ainsi, certains déclarent fièrement pouvoir maintenant subvenir à leurs menus besoins en vêtements, alimentation, médicaments ou autres.

- **Les bénéficiaires sont valorisés dans leur famille**

Sur les quelques 20 membres de la famille interrogés (frère, sœur, mère, père ou oncle), seulement une personne s'est dite peu satisfaite par le choix de l'activité de son fils, et ne valorisait pas son travail. Le reste des parents interviewés se sont dit fiers du travail accompli par leurs enfants: ces activités permettent une certaine promotion sociale, ou du moins une meilleure reconnaissance dans la communauté. Cela est d'autant plus important que lorsque ces enfants ont été ramenés dans leur village les mains vides, ils se sont souvent sentis humiliés et inutiles.

- **La majorité des bénéficiaires est bien réinsérée**

- Une minorité de bénéficiaires est prête à repartir⁵

Parmi les bénéficiaires interrogés, seulement 14% se sont dits prêts à repartir ailleurs⁶ si une bonne opportunité de travail se présentait et 8% ont dit ne vouloir partir que s'ils trouvaient un travail dans le domaine dans lequel ils ont

⁴ Cesanelli Pomponi, agronome et évaluateur du projet avait estimé, en comparant le prix des biens locaux, qu'un revenu mensuel supérieur à 16 000 FCFA était économiquement très satisfaisant

⁵ L'équipe de l'IEP n'a rencontré aucune famille bénéficiaire dont l'enfant était reparti ailleurs. Certaines ONG lui ont rapporté 5 cas qui n'ont pas pu être vérifiés.

⁶ « Ailleurs » se réfère à tout autre endroit que la Côte d'Ivoire. Seuls trois bénéficiaires ont affirmé vouloir partir en Côte d'Ivoire. Cependant, le conflit actuel dans ce pays décourage les Maliens en général de s'y rendre ; des conclusions sur les impacts du projet ne peuvent donc pas être tirées de cette constatation

été formés dans le cadre du PCRET. En outre, il est à noter que 16% de ceux qui ont dit ne pas vouloir repartir sont des femmes aujourd'hui mariées, qui indépendamment des bénéfices engendrés par le projet ne partiront pas, vu leur responsabilité familiale. Il y a donc, pour les jeunes filles, une corrélation négative entre statut marital et envie de partir.

- Les bénéficiaires sont globalement satisfaits des activités qu'ils font

Les bénéficiaires interrogés ont en grande majorité dit qu'ils étaient satisfaits du projet auquel ils participaient. Si on évalue leur niveau de contentement sur une échelle de 0 à 2, 0 représentant le dépit, la déception et 2 la satisfaction totale, on obtient sur notre échantillon, les résultats suivants :

- 12% niveau 0
- 32% niveau 1
- 56% niveau 2

Ces chiffres s'expliquent par le fait que les enfants ont été réellement écoutés. Ils ont pu choisir eux-mêmes le projet et sont donc forcément plus enthousiastes et motivés. Certains vont jusqu'à déclarer qu'ils ont choisi telle ou telle activité par passion. D'ailleurs, 68 % de ces enfants travaillent régulièrement dans le cadre de leur projet contre 6% qui avouent un manque d'assiduité.

- La majorité des bénéficiaires est optimiste pour le futur

Plus intéressant, quand on leur demande comment ils envisagent le futur, ils déclarent tous être très optimistes et déterminés à poursuivre le projet. Ainsi, si on évalue sur une échelle de 0 à 2 leur volonté de poursuivre l'activité qu'ils ont entamée dans le cadre du PCRET, on obtient un chiffre de 76% pour le niveau 2.

Ainsi, la plus grande majorité des bénéficiaires semble avoir trouvé leur place dans leur communauté grâce à des projets qui leur assurent un revenu et un statut social associé à ce dernier.

- **Des filles travaillent dans des domaines habituellement réservés aux hommes**

Un des impacts positifs inattendus du programme est l'implication des filles dans des activités qui sont habituellement réservées aux hommes. Parmi les 5 enfants rencontrés qui bénéficient d'activité de couture trois sont des filles. Or, dans certains des villages visités seuls les garçons pratiquaient la couture jusqu'à ce que les filles bénéficiaires du programme montrent leur intérêt pour cette activité. Ainsi, le projet a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives et de nouveaux horizons à ces filles. L'importance de leur clientèle et de leurs revenus montre d'ailleurs que leur nouvelle activité est bien acceptée par la communauté.⁷

- **Les bénéficiaires sont informés des risques liés à la traite transfrontalière**

Un autre point sur lequel on peut s'arrêter, c'est l'impact des témoignages des bénéficiaires. Clairement, à travers les dires des familles et des ONG, on se rend compte que les risques encourus dans la traite transfrontalière sont maintenant mieux connus dans l'entourage proche des bénéficiaires.

En outre, 83% des bénéficiaires déclarent avoir découragé certains de leurs camarades qui souhaitaient partir en Côte d'Ivoire.

Cependant, on ne peut pas être trop enthousiaste car l'impact d'efforts de sensibilisation est difficile à mesurer. Par ailleurs, le projet a touché au total 500 bénéficiaires répartis dans tout le pays, c'est un nombre marginal quand on le rapporte à la taille de la population et du territoire maliens. Il ne faut donc pas surestimer l'impact positif d'un tel projet sur la lutte contre la traite.

⁷ Le revenu mensuel de ces filles varie entre 7500 FCFA et 20 000 FCFA. Elles ont en moyenne une vingtaine de clients par mois

- **Le problème des bénéficiaires en attente**

Un deuxième point négatif du projet est le fait que des centaines de bénéficiaires soient en attente. Il y a d'abord la dizaine d'enfants dont les projets ont été montés dans la première phase, mais dont le financement a manqué pour leur mise en place. Ceux-ci sont évidemment prioritaires pour une prochaine phase, mais cela fait plus d'un an qu'ils attendent. Il y a aussi entre 400 et 500 bénéficiaires potentiels qui ont été recensés par les ONG et qui ont l'espoir de bénéficier un jour d'un projet. En effet, lors de la clôture de la première phase, les ONG qui avaient participé au PCRET ont pris l'initiative de recenser les bénéficiaires interceptés à la frontière ou rapatriés de Côte d'Ivoire. Il leur a été demandé de raconter leur histoire et d'identifier le type de projet dont ils souhaiteraient profiter. Ils attendent donc que les fonds arrivent. Ceci est problématique dans la mesure où d'une part, l'OIM ne peut pas garantir à tous ces enfants un projet. Les enfants se font de faux espoirs et risquent d'être très déçus. D'autre part, les bénéficiaires indéfiniment mis en attente risquent de repartir ailleurs pour chercher un meilleur avenir et de retomber dans des réseaux trafiquants. C'est d'ailleurs ce que les deux enfants non bénéficiaires interrogés ont affirmé : ils restent dans leur village parce qu'ils attendent que le projet commence mais repartiront bientôt si rien ne se passe.

3.1.2 Impact pour les familles et les communautés

- **Augmentation des revenus de la famille**

L'opinion des parents confirme l'idée que les projets ont constitué un supplément de revenu important pour les familles concernées. L'argent généré par les activités de l'enfant et les équipements mis à sa disposition bénéficient à tous les membres de la famille. 4 bénéficiaires interrogés contribuent même au paiement des impôts de leurs parents.

- **Amélioration de la qualité de vie dans les villages**

Bien que cela soit difficilement quantifiable, il semble que le PCRET ait permis d'avoir un effet d'entraînement positif sur les villages où habitent des bénéficiaires. Par exemple, le développement de nouveaux métiers (soudure, menuiserie) à travers la formation professionnelle permet d'offrir de nouveaux services aux villageois. D'autre part, il a souvent été répété que l'amélioration du rendement des cultures grâce à l'équipement agricole fourni par le PCRET permet de contribuer à la sécurité alimentaire de tout un village.

Un cas très révélateur est celui des trois bénéficiaires de Bankass, qui ont mis à disposition de la communauté une charrette financée par l'OIM pour la construction d'un barrage qui profite à deux villages. De plus, le prêt des charrues aux familles démunies pour effectuer les opérations de labour et le transport des personnes - dont des malades - contribue à la qualité de la vie dans les villages et au resserrement des liens entre les familles.

En outre, les bénéficiaires qui ont reçu des équipements agricoles ont été encouragés par le PCRET à aménager leurs champs de manière à réduire l'érosion. Ces deux éléments contribuent concrètement à lutter contre la désertification et donc à améliorer la qualité de vie de toute une communauté.

- **Nouveaux débouchés pour les formateurs**

Le programme du PCRET a aussi mobilisé des formateurs locaux pour dispenser les formations aux différents métiers (mécaniciens, menuisiers, tailleurs). Les 5 formateurs interrogés se sont montrés très satisfaits du PCRET dont ils profitent de plusieurs manières : d'une part, ils ont pu utiliser une partie des ressources qui leur ont été affectées pour équiper les ateliers et des autres centres ayant servi de cadre à l'apprentissage des métiers. D'autre part, ils ont pu bénéficier de formations spécifiques données par des spécialistes de Bamako (teinture, couture). Cela a permis de renforcer leurs capacités et leurs compétences. Enfin, le fait d'avoir des apprentis les a fait connaître au sein des villages, ce qui a augmenté leur clientèle et leurs bénéfices. Tous souhaitent continuer à former des jeunes.

- **Certaines jalousies entre familles bénéficiaires et non bénéficiaires existent**

20% des parents et 30% des bénéficiaires interrogés ont affirmé que d'autres enfants (ou les parents de ceux-ci), qui étaient partis en Côte d'Ivoire ou qui avaient été interceptés à la frontière, venaient les voir souvent pour s'enquérir

sur la façon de pouvoir bénéficier du programme. La question « pourquoi pas moi ? » est souvent posée. Cela ne signifie pas qu'il y ait des conflits ouverts entre familles bénéficiaires et non bénéficiaires. Cependant, il est essentiel de tenir compte du fait qu'un programme qui ne favorise qu'une partie de la population puisse engendrer certaines jalousies.

- **Un risque du programme : inciter des enfants à partir pour avoir une chance de bénéficier de l'aide de l'OIM**

Le fait que des enfants aient une chance de bénéficier d'aide s'ils tentent d'aller en Côte d'Ivoire pourrait pousser certains au départ. L'équipe de l'IEP n'a certes pas été confrontée à des cas semblables, mais ce risque est à prendre en considération. Pour prévenir de tels cas de figure, il faut s'assurer que les projets des enfants soient bénéfiques à d'autres, en dehors du cercle restreint de la famille.

3.2. PERTINENCE

Evaluer la pertinence du projet doit se faire à plusieurs niveaux. Il faut d'une part évaluer sa pertinence par rapport aux critères définis dans le manuel de procédures, qui a été conçu pour guider la mise en place du projet. Il faut d'autre part évaluer la pertinence du projet par rapport à la problématique globale de la traite en Afrique de l'Ouest.

3.2.1. Pertinence du projet par rapport aux critères d'éligibilité définis par le manuel de procédures

- **La vulnérabilité est un critère de sélection difficile à mesurer**

Dans le manuel de procédures figurent deux éléments à prendre en compte pour qu'un enfant puisse bénéficier du projet. Le premier concerne la vulnérabilité de l'enfant. Celle-ci est déterminée par les conditions sociales et économiques des bénéficiaires au moment de leur prise en charge par le programme. Le manuel indique qu'il faut considérer le fait qu'un enfant soit orphelin, ou abandonné par ses parents, ou bien encore ait des parents malades. L'équipe IEP n'a pu recueillir que très peu d'information à ce sujet. Il est d'ailleurs souvent difficile de comprendre la situation réelle d'un enfant, car dans les villages ruraux, l'enfant est aussi bien élevé par ses parents biologiques que par ses oncles (pratique du lévirat) et autres membres de la famille. Au vu de cette réalité, on peut se demander si les critères proposés pour déterminer la vulnérabilité ont du sens. Dans la pratique, les ONG ont retenu les enfants qui ont été victimes du trafic (rapatriés ou interceptés) et figurant sur la liste fournie par un consultant externe et reconnue par les autorités locales.

- **Le critère de l'âge : peut-on réellement parler d'enfants ?**

L'autre critère d'éligibilité au projet est l'âge des enfants. Il est signalé que les bénéficiaires « devront être âgés de moins de 18 ans au moment de leur départ du Mali et de 21 ans au plus au moment de leur rapatriement au Mali ».

Les statistiques quant à l'âge des bénéficiaires rencontrés par l'équipe IEP sont les suivantes :

Age	13-14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Nombre d'enfants	3	0	4	3	7	2	2	9	6	3	3	2	0	2	1
Pourcentage	6%	0%	8%	6%	14%	4%	4%	18%	12%	6%	6%	4%	0	4%	2%

Plusieurs remarques sont à faire concernant ce tableau.

- D'abord, pour cet échantillon, la moyenne d'âge est comprise entre 20 et 21 ans et on peut noter que les plus grosses tranches sont celles des bénéficiaires de 18, 21 et 22 ans. On constate donc un relativement faible pourcentage (20%) d'enfants de moins de 18 ans.

- L'âge assez élevé des bénéficiaires s'explique par le fait que le programme a mis du temps à démarrer (ce long temps d'attente est d'ailleurs un vrai sujet de préoccupation) : la plupart des bénéficiaires ont été récupérés en 2001/2002, alors qu'ils avaient déjà passé 1, 2 voire 4 ans en Côte d'Ivoire. Ce qui veut dire qu'au moment des faits, c'est-à-dire au moment où ils ont été impliqués dans le trafic, les enfants avaient entre 15 et 16 ans.
- Cependant, élément surprenant, certains bénéficiaires rencontrés ont plus de 25 ans. En effet, ils n'auraient pas dû être concernés par le projet car de manière évidente ils avaient plus de 21 ans lorsqu'ils ont été rapatriés de Côte d'Ivoire. Dans la base de données, qui comporte 470 noms, on recense 5% de cas de bénéficiaires ayant plus de 21 ans en 2001, c'est à dire nés avant 1980. Si on considère tous ceux qui sont nés en 1980, et donc qui étaient à l'âge limite requis pour bénéficier ce programme, ce pourcentage monte à 9.1%.
- Il faut souligner par ailleurs que plusieurs bénéficiaires étaient incapables de donner leur âge car, en zone rurale, il y a peu d'état civil et on fait moins attention à la date de naissance⁸. En fait, il semblerait que l'âge des bénéficiaires corresponde à une estimation approximative. L'âge annoncé lors de la collecte de données ne correspond d'ailleurs pas forcément à celui indiqué dans la base de données.

La validité des classes d'âge définies dans le manuel de procédure pousse donc à interrogation. Peut-on vraiment parler d'enfants quand les bénéficiaires rencontrés sont plutôt de jeunes adultes et, au moment où ils se sont trouvés embrigadés dans le trafic, ils étaient adolescents ?

Parce que l'OIM et ses partenaires ne peuvent offrir des programmes de réinsertion à toutes les victimes de la traite en Afrique de l'Ouest, on peut concevoir que le programme de réinsertion ne concerne que des individus ayant moins de 21 ans au moment où on lance des campagnes de rapatriement. Cependant, par cohérence, il faut veiller à respecter réellement ce critère.

3.2.2 Pertinence des activités offertes

La pertinence des activités offertes sera étudiée à la fois sous l'angle de la satisfaction des bénéficiaires et des débouchés qu'elles peuvent offrir.

- **Les projets s'adaptent aux réalités socioculturelles**

Un point positif qu'il convient de relever est le fait que les projets pouvaient être ajustés au souhait des bénéficiaires. Ainsi, ceux-ci pouvaient choisir des activités qui sont traditionnellement pratiquées par leur communauté. Les Peuls ont par exemple souvent décidé de se lancer dans l'élevage, activité qui est privilégiée par leur groupe ethnique. On doit cependant mentionner qu'il ne suffit pas que les projets répondent à des demandes sociales, il faut aussi s'assurer que des débouchés viables existent.

- **Les enfants ont été bien suivis durant le projet**

Les bénéficiaires ont bien été encadrés et l'OIM et les ONG partenaires ont essayé de trouver des solutions au fur et à mesure aux problèmes posés. Les ONG ont d'ailleurs collaboré avec les services techniques locaux de l'agriculture et les vétérinaires privés pour le suivi des projets agricoles et d'élevage. Ainsi, comme l'a montré l'évaluation finale, les projets qui ont été montés pour les bénéficiaires du deuxième groupe ont été améliorés par rapport à ceux du premier groupe. L'attention accordée aux bénéficiaires a ainsi été soutenue durant toute la mise en place du projet.

- **Les projets des filles n'encouragent pas toujours leur implication**

Comme vu auparavant, un des impacts positifs du PCRET est d'ouvrir de nouvelles opportunités aux filles en ce qui concerne les activités offertes, notamment la couture. Cependant, sur les 20 filles interrogées, 5 (donc le quart) sont faiblement impliquées dans leur activité. En effet, 4 d'entre elles ont choisi l'embouche ovine. Elles disent nettoyer l'enclos des moutons et leur donner à manger de temps en temps, mais c'est cependant au mari que revient la charge

⁸ D'ailleurs, il est intéressant d'observer que dans la base de données on prend comme date de naissance le 1^{er} janvier de l'année qu'on suppose être celle de leur naissance. L'âge est estimé à travers le nombre d'hivernages.

de s'occuper des moutons et surtout de les vendre. Quand à la cinquième fille peu impliquée dans son activité, elle avait choisi le moulin avec ses frères, mais elle s'est mariée par la suite et a partiellement abandonné son activité. Aucune de ces 5 filles ne semble donc s'être véritablement appropriée le projet.

- **Les projets de formation professionnelle tardent à engendrer des revenus**

Alors que les activités comme l'embouche ovine octroient directement un revenu aux bénéficiaires (qui peuvent revendre les moutons dès leur réception), la formation professionnelle prend plus de temps mais peut être plus profitable à long terme. Aucun des 4 bénéficiaires en apprentissage de mécanique moto n'a à ce jour de salaire fixe. Un seul bénéficiaire sur les 5 ayant effectué une formation de couture est maintenant autonome. Dans la mesure où les formations de 5 mois ont été jugées trop courtes par les bénéficiaires et les formateurs, et qu'elles seront sûrement plus longues dans une prochaine phase, il est important d'assurer des débouchés à ces bénéficiaires. Si l'enfant ne peut améliorer sa condition économique, il est toujours aussi vulnérable, susceptible de partir et de se faire exploiter.

- **L'absence de suivi sanitaire et psychologique limite la pertinence de certains projets**

Dans les points négatifs relatifs à la pertinence du projet, il est important de noter que le soutien psychosocial et sanitaire qui devait être offert aux bénéficiaires est resté limité. Cela a déjà été mentionné plusieurs fois dans les rapports de suivi et constitue un des objectifs de l'éventuelle prochaine phase du PCRET, mais il est important que ce soutien soit réellement appliqué dans une prochaine phase. Sur les 28 enfants partis en Côte d'Ivoire, trois ont affirmé avoir des troubles psychologiques suite aux traumatismes qu'ils ont vécus et un seul d'entre eux suit un traitement, à ses frais. De plus, les six filles qui ont fait parties des réseaux de prostitution à Bouaké n'ont pas reçu de bilan de santé ou réalisé de test de dépistage VIH. Cela constitue une minorité, certes, mais la pertinence des projets demeure limitée dans la mesure où les bénéficiaires doivent rapidement vendre l'équipement fournis par le projet pour payer des médicaments ou abandonner leurs activités pour traiter leur maladie.

- **Le micro crédit a été très peu utilisé**

La possibilité d'utiliser le micro crédit pour les projets a été proposée dans le Manuel des Procédures. En effet, cette activité pourrait générer des revenus et assurer la pérennité de certaines activités. Les enquêtes ont cependant montré qu'il était encore très peu utilisé. Il serait souhaitable d'étudier davantage la viabilité d'utiliser le micro crédit dans une éventuelle nouvelle phase.

3.2.3 Pertinence du PCRET quant à la problématique de la traite

- **Le ratio filles/ garçons est-il le reflet de la réalité de la traite ?**

Selon les documents internes de l'OIM, seulement 22% de filles ont été concernées par des projets de réinsertion. Il est estimé que l'émigration des enfants vers la Côte d'Ivoire et le trafic qui lui est lié concerne en majorité les garçons puisque la culture des plantations implique un important travail physique. Cependant, il existe peu de données concernant le nombre de filles qui sont dans des réseaux de prostitution ou qui sont exploitées en tant que domestiques, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Mali. Le ratio fille/garçon du PCRET se retrouve-t-il dans les statistiques sur les enfants victimes de traite? Y a-t-il moins de filles touchées par le phénomène de la traite ? Le fait est qu'il n'existe pas assez d'études à ce sujet. Il est donc difficile de déterminer si le projet est pertinent quant au ratio fille/garçon. Il est cependant important de se pencher sur cette question lors du prochain recensement.

- **Est-il légitime de séparer la question de la traite des enfants de celle de la traite humaine en général ?**

Revenons à la question de l'âge des bénéficiaires. En effet, si on se rend compte que les personnes prises dans le trafic en Côte d'Ivoire ont la plupart du temps entre 15 et 16 ans, âge auquel un individu fait preuve d'une capacité à réfléchir, à mesurer des risques et à prendre des décisions pour lui-même (par exemple en France, à partir de 16 ans, on ne dépend plus du tribunal pour enfant), alors les critères fixés par le programme sont trop rigides. On considère dans les conventions internationales qu'un enfant est un individu de moins de 18 ans, mais si la réalité du traite

montre que cela concerne de manière marginale les enfants de moins de 15 ans, alors il faut revoir l'analyse qui est faite de la traite et mieux lier la problématique de la traite des enfants à la question plus générale de l'exploitation des être humains.

L'exploitation peut se développer là où il y a des individus en grande détresse et en situation de vulnérabilité. Elle est une atteinte à la dignité humaine qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Il est indispensable de mieux établir la connexion entre les deux phénomènes que sont la traite d'enfants et la traite d'êtres humains. Notre échantillon montre bien que la frontière entre les deux est précaire car, à un ou deux ans près, les victimes de la traite ne sont plus légalement des enfants.

- **Le message diffusé à travers les campagnes d'information est-il adapté à la réalité de la traite ?**

Etant donné les ressemblances qui existent entre la traite des enfants et celle des adultes, il est essentiel de développer un message clair dans les campagnes d'information⁹ sur les risques liés à celle-ci. Il ne s'agit pas de décourager les migrations, phénomène ancien qui a indéniablement des retombées économiques très positives. Il faut cependant aviser les gens de faire attention car à tout âge, ils peuvent être soumis à des personnes sans scrupules, perdre tous leurs droits et se retrouver exploités dans des plantations, des réseaux de prostitution, en tant que domestique etc.

De plus, il est important de sensibiliser les communautés sur la traite à l'intérieur du Mali même. Les personnes interrogées associaient très souvent le danger de la traite avec le fait d'aller à l'étranger. Il ne suffit cependant pas de rester au pays afin d'éviter d'être maltraité. Il a souvent été mentionné à l'équipe de l'IEP que certains maîtres coraniques se déplaçaient à l'intérieur du pays et louaient le service des enfants talibés à leur charge pour que ceux-ci cultivent dans les champs.

- **Le PCRET s'inscrit-il dans une logique de prévention ou d'aide aux victimes de la traite ?**

Selon le code pénal malien, la traite d'enfants se définit comme « le processus par lequel un enfant est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans des conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelle que soit la finalité du déplacement. Ce processus implique tout acte comportant le recrutement, le recel ou la vente d'enfants et entraînant le déplacement de l'enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays »¹⁰. Selon cette définition, il faudrait faire la preuve que tout enfant rapatrié ait bien été victime de la traite. On peut remarquer que dans notre échantillon 57% des bénéficiaires ont été récupérés en Côte d'Ivoire et 40% ont été interceptés à la frontière. Ceux qui sont allés en Côte d'Ivoire ont été de toute évidence victimes de la traite : quand ils parlent de leur expérience là bas, ils évoquent une grande souffrance et des conditions de vie et de travail très pénibles. Ceux-là devraient être indéniablement prioritaires dans le projet.

Ce qui pose problème, c'est le cas des enfants interceptés. L'équipe de l'IEP a rencontré des cas d'enfants qui sont partis de leur propre initiative et qui ne semblent pas avoir été trompés par un intermédiaire quelconque. Dans ce cas, il s'agit de migration et non de traite. On peut cependant analyser le fait d'intercepter les bénéficiaires à la frontière comme un acte de prévention. Ce sont des enfants qui n'ont pas été exploités certes mais qui sont sur le point de traverser seuls une frontière et peuvent devenir facilement des cibles pour des trafiquants, à moins qu'ils ne soient déjà rentrés dans le circuit des trafiquants. Ces enfants, quelque soit leur situation familiale, sont vulnérables car ils ont pris en cachette la décision de partir ou parce qu'ils ont subi l'influence néfaste d'une personne servant d'intermédiaire aux trafiquants.

Cependant, si on entre dans une logique de prévention, il faudrait alors aussi prendre en compte les cas de traite à l'intérieur du pays. Passer une frontière n'est pas en soi un élément de la définition de la traite, il faudrait donc également aider les personnes vulnérables qui risquent de tomber dans les réseaux de la traite internes au Mali.

⁹ Ces campagnes d'information ont un but de prévention. On les appelle souvent « campagnes de sensibilisation »

¹⁰ Manuel de Procédures, p.8

3.3. DURABILITE

Dernier grand aspect du PCRET sur lequel a porté notre réflexion est celui de la durabilité du projet. Est-il susceptible d'avoir des effets à long terme ? On reprendra d'abord certains éléments évoqués plus haut, en se focalisant sur la satisfaction des attentes des bénéficiaires et sur les débouchés existants.

- **Les bénéficiaires se sont appropriés le projet**

Comme évoqué précédemment, la majorité des bénéficiaires (68%) sont assidus et réguliers dans la participation au projet ; ils sont optimistes et motivés pour continuer leur activité dans le futur. Tous les formateurs rencontrés sur le terrain soulignent l'enthousiasme, l'envie d'apprendre et la qualité du travail fourni par les bénéficiaires. Par ailleurs, comme ils reçoivent le soutien de leurs parents pour ce qu'ils font, cela ne peut que les inciter à poursuivre. Cette appropriation du projet par les bénéficiaires assure sa pérennité dans le long terme.

- **La source de revenus des bénéficiaires est durable**

En outre, sauf cas particuliers déjà décrits, les projets semblent pouvoir générer des revenus à long terme. Pour ceux, par exemple, qui s'occupent d'embouche ovine, les premiers moutons fournis ont été nourris, puis vendus avec profit, puis d'autres bêtes ont été achetées, etc. Une vraie dynamique a été lancée et l'activité semble pouvoir se poursuivre ainsi sur des années. Les bénéficiaires n'ont d'ailleurs pas souvent conscience que le projet a officiellement pris fin. Pour eux, le projet prendra fin quand tous les avantages liés au projet auront disparu. Il faut néanmoins se soucier des cas déjà évoqués où plus d'un an après la fin d'une formation professionnelle des bénéficiaires n'ont toujours pas de métiers et restent pauvres.

- **La majorité des bénéficiaires ne veulent plus repartir**

La durabilité du projet est aussi liée au faible désir des bénéficiaires de repartir. Comme évoqué précédemment, 14% des bénéficiaires interrogés disent vouloir quitter à nouveau leur village, et cela dans le cas où une opportunité vraiment intéressante se présentait à eux.

Ceci est particulièrement remarquable étant donné le fait que certains bénéficiaires ont été interceptés à la frontière contre leur gré. En effet, les enfants étaient parfois très déçus d'être « attrapés » - selon leurs termes - à la frontière car ils ne disposaient pas de titre de voyage¹¹. Ils étaient fâchés de ne pouvoir atteindre la Côte d'Ivoire, vu comme un eldorado et un endroit où faire fortune. Ils portaient donc avec un a priori négatif quant au PCRET. Cet a priori n'est plus d'actualité et aucun d'eux ne regrette d'avoir participé au programme.

- **Les retombées sur la communauté sont durables**

Sans pouvoir être catégorique, on peut affirmer que les retombées pour les villages sont durables. Selon l'assistant technique de l'OIM à Bamako : « En diversifiant les sources de revenus à travers la pratique d'autres métiers, on réduit la vulnérabilité des ménages, les risques liés à l'environnement économique et climatique et on contribue au développement harmonieux des villages ».

Toutes les activités qui renforcent la sécurité alimentaire, qui améliorent le rendement des sols et qui luttent indirectement contre l'érosion profitent indéniablement à toute la communauté et contribuent à améliorer son avenir.

Le PCRET a de plus permis de sensibiliser les membres des communautés où habitent les bénéficiaires aux risques liés à la traite transfrontalière. Il est intéressant de noter que le mot français « trafic » est utilisé par plusieurs des familles rencontrées, qui parlent Peul, Dogon ou Bambara.

¹¹ Le titre de voyage est demandé à la frontière à tout individu de moins de 18 ans qui veut quitter le pays ; celui-ci ne peut l'obtenir qu'avec le consentement des parents ou tuteurs. Cette mesure a été mise en place par le volet juridique du PAN.

- **Seuls certains bénéficiaires ont pensé à renouveler leur matériel**

Les bénéficiaires qui ont reçu du matériel dans le cadre du PCRET ont été encouragés par l'OIM et les ONG partenaires à économiser un peu d'argent au cas où ce matériel devait être réparé ou remplacé. Seul un faible nombre de bénéficiaires a bien retenu ces conseils de prévoyance, essentiels pour leur avenir; il faudrait s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants soit conscientisé sur ce point.

- **Les enfants ne bénéficient d'aucun suivi après la fin du programme**

Il est finalement important de signaler que depuis que le programme s'est arrêté, il n'y a pas eu de suivi formel de la part des ONG. Certaines rencontrent des bénéficiaires lorsqu'elles ont à faire des interventions ou des activités indépendamment du PCRET. Ces visites sont cependant ad hoc et les enfants qui sont en zones plus isolées sont laissés à eux même depuis la fin du PCRET.

Chapitre 4 : les partenaires du programme

4.1 Les ONG partenaires du programme

Les ONG ont joué un rôle central dans la mise en place du PCRET. Elles ont été sélectionnées pour la mise en œuvre des activités de réinsertion et ont joué à ce titre un rôle d'intermédiaire entre le programme et les bénéficiaires dispersés sur le territoire malien. Elles ont eu pour tâche de :

- recenser les victimes de la traite
- identifier, préparer et mettre en œuvre des projets de réinsertion
- sensibiliser et faire de la prévention
- faire le suivi et la réhabilitation psychosociale des enfants
- montrer justifications techniques et financières de l'exécution des projets

4.1.1. **IMPACT**

Il est tout d'abord important de noter que la majorité des ONG participant au PCRET ont été des ONG locales au nombre de 13, se distinguant des ONG internationales au nombre de 2. L'étude suivante examinera donc davantage l'impact, la pertinence et la durabilité du PCRET pour les ONG locales.

- **Une nouvelle collaboration entre ONG et l'OIM**

Les entretiens menés avec les ONG ont montré que la collaboration entre les ONG et l'OIM s'est bien passée. Ceci a notamment contribué à l'efficacité du PCRET. Les ONG ont beaucoup apprécié l'expérience de l'OIM dans le domaine de la traite. Cette nouvelle collaboration a ouvert des portes aux ONG locales qui ont pris l'habitude de travailler avec des organisations internationales.

- **Le contact privilégié avec les populations locales a permis de renforcer la légitimité des ONG**

Les projets de réinsertion doivent provenir des familles et des enfants victimes de la traite. Mais dans la plupart des cas, les parents et les enfants ont seulement exprimé l'idée de projet et les ONG ont mis en œuvre. Avec le 1^{er} groupe, l'analyse approfondie des projets n'avait pas toujours été effectuée de façon satisfaisante ; en témoignent les plaintes des parents concernant la qualité de certains intrants et équipements. D'importants efforts ont cependant été fournis avec le 2^{ème} groupe du côté de l'OIM, tout comme du côté des ONG, pour améliorer l'exécution des projets. L'assistant technique de l'OIM a d'ailleurs facilité les contacts entre les ONG et les services techniques locaux ; par exemple, les vétérinaires privés. Il en a résulté un renforcement de la confiance entre acteurs du programme de réinsertion.

- **Le PCRET a permis de renforcer les capacités techniques des ONG**

Suite à l'évaluation de mi-parcours, des mesures correctives ont été entreprises afin d'améliorer le montage des dossiers et la réalisation des projets : un appui aux ONG a été fourni pour l'élaboration des nouveaux dossiers à travers un assistant technique qui a assuré la formation des ONG. Les problèmes soulevés dans la 1^{ère} évaluation ont donc bien été intériorisés par l'OIM, ce qui a notamment permis une efficacité accrue des ONG du 2^{ème} groupe : toutes les ONG ont ainsi fourni des dossiers de projets meilleurs que ceux qu'elles avaient présentés pour les projets du 1^{er} groupe.¹² De plus, elles se sont toutes dites satisfaites de cette formation, dont elles peuvent se servir pour monter des projets avec d'autres bailleurs de fonds. Le PCRET a donc permis un renforcement des capacités techniques en ce qui concerne les formulations et l'exécution de projets.

¹² Evaluation finale du PCRET Cesanelli

- **Grâce au PCRET, les ONG ont pu réaliser de nouveaux types de projets : réinsertion via AGR et formation professionnelle**

Le PCRET a aussi permis aux ONG d'élargir leur typologie de projets. Elles ont en effet acquis des connaissances supplémentaires sur les différentes formes de réinsertion possibles, telles que les AGR, les formations professionnelles, ainsi que les outils de lutte contre la pauvreté. Le PCRET a été de plus, pour la majorité d'entre elles, le premier projet de réinsertion qu'elles aient réalisées. Il leur a donc permis de découvrir l'importance de cet aspect dans les pratiques de développement.

- **Le PCRET a permis aux ONG d'acquérir des connaissances sur le phénomène de la traite**

Le PCRET a permis aux ONG de prendre connaissance du problème de la traite. Comme l'a souligné l'évaluation finale, le PCRET a pour la 1^{ère} fois abordé le thème de la réhabilitation et de la réinsertion des mineurs victimes de la traite avec un projet qui a réintégré seulement une petite partie des victimes de la traite, mais qui a par contre créé les compétences des organes d'exécution (ONG). L'impact du Programme se mesure en effet autant au niveau des bénéficiaires directs qu'au niveau des ONG qui, sensibilisées, seront les acteurs majeurs de la lutte contre le trafic et la traite des enfants. Les ONG, davantage sensibilisées au problème de la lutte contre la traite des enfants, seront ainsi davantage efficaces dans ce domaine.

- **Le domaine psychosocial : un déficit de personnel spécialisé**

Les ONG ont beaucoup apprécié les formations organisées au début du lancement du PCRET et à mi-parcours, mais bon nombre d'entre-elles déplorent le manque de formations dans le domaine psychosocial. Celles-ci ont été trop faibles voire inexistantes. En effet, si les capacités techniques des ONG ont été améliorées, il n'en est pas de même pour leurs capacités dans le domaine psychosocial ; ce volet, malgré son importance dans la réhabilitation des enfants, n'a pas bénéficié d'un savoir-faire nécessaire pour surmonter efficacement les traumatismes causés par la traite. Par conséquent, le prochain programme doit envisager des mesures adéquates pour développer les techniques de réhabilitation psychosociale.¹³ Les ONG ressentent également la nécessité de faire appel à un psychologue ou à un sociologue, dans le cas où l'enfant soit parti à cause de problèmes spécifiques au Mali ou s'il souffre de problèmes psychologiques en rentrant.

4.1.2 PERTINENCE

Seront étudiées dans cette partie, d'une part, la pertinence du PCRET du point de vue des ONG et d'autre part, la pertinence de l'association des ONG au PCRET.

- a) Pertinence du PCRET vue par les ONG

- **Le PCRET est jugé nécessaire par les ONG**

Les entretiens avec les ONG locales montrent qu'elles sont généralement toutes satisfaites du PCRET. Le programme est jugé nécessaire pour les ONG et adapté aux nécessités des bénéficiaires. Le programme a été positif pour les ONG qui ont vu leur capacité d'intervention sur le terrain évoluer dans le domaine de la réinsertion d'enfants victimes de la traite. Une seule des 7 ONG rencontrées considère que les bénéfices qu'elle a pu tirer de ce projet sont limités (la distance géographique des enfants l'a contraint à puiser dans ses propres ressources financières et humaines).

¹³ Rapport final pour le donateur

b) L'association avec les ONG est pertinente pour le PCRET

- **Les ONG, alliés indispensables au PCRET**

Les ONG ont pour tâche de réinsérer dans leur famille les enfants victimes de la traite afin d'éviter ou minimiser tout choc qui pourrait être à l'origine d'une nouvelle tentative de fuite vers l'extérieur.¹⁴ Compte tenu du contexte socioculturel, les ONG, proches des communautés dans lesquelles elles travaillent, ont été un allié indispensable au PCRET. Il a donc été très pertinent de la part de l'OIM de laisser les ONG locales mettre en œuvre les projets destinés aux enfants victimes. De plus, dans certains cas, le PCRET a permis aux ONG de se faire connaître. Elles auront donc dans le futur une légitimité supérieure et bénéficieront d'une plus grande confiance de la part des populations. Leur expérience au sein des communautés aurait pu néanmoins être davantage utilisée pour réaliser l'identification d'enfants bénéficiaires.

La participation des ONG est donc une condition sine qua non du PCRET. Sans leur aide, l'OIM n'aurait en effet pas pu mettre en œuvre le PCRET. On peut donc se poser la question de savoir si le rôle des ONG n'est pas trop important et s'il n'aurait pas été pertinent pour l'OIM d'intégrer d'autres acteurs.

- **Le système de décaissement peu adapté a réduit l'action des ONG**

Le système de financement du PCRET était relativement peu pertinent en début de programme : les décaissements prévus en faveur des ONG ne leur permettaient en effet pas de subvenir à tous leurs besoins, surtout en ce qui concerne l'achat des équipements nécessaires à la mise en place des formations. Après l'évaluation de mi-parcours ces décaissements ont néanmoins été simplifiés (3 à la place de 4) et rendus plus souples en augmentant à 40% le pourcentage de la 1^{ère} tranche. Il reste néanmoins encore trop faible selon plusieurs ONG. Il serait important, dans l'optique d'améliorer l'efficacité d'une éventuelle 2^{ème} phase, que les ONG aient à temps les moyens nécessaires à l'acquisition des intrants et matériels de base destinés aux bénéficiaires. Par exemple, il serait important d'acheter à la fois tous les moutons de l'embouche, une partie de l'aliment bétail et des produits vétérinaires.

- **La répartition géographique : un frein à l'action des ONG**

L'efficacité des ONG a été freinée par la vaste superficie des régions à couvrir dans certains cas. Il avait été décidé dans le Manuel des Procédures qu'il ne pouvait y avoir- sauf exception justifiable- plus d'une ONG par cercle et moins de 15 bénéficiaires par partenaires. L'expérience a cependant montré que la dispersion géographique des projets a été à l'origine d'importantes difficultés pendant l'exécution et ont constitué de sérieux handicaps au suivi. Cela remet donc en question la pertinence de ce système. Une éventuelle deuxième phase du PCRET devrait prévoir des stratégies permettant de lever ces contraintes par la concentration des bénéficiaires dans un espace géographique dont la taille est en rapport avec les moyens disponibles.¹⁵ Il faut noter que des progrès ont été accomplis dans cette direction entre le 1^{er} et le 2^{ème} groupe d'enfants bénéficiaires.

¹⁴ Document de présentation de la Phase II du Programme de Réinsertion au Mali des Enfants Maliens Victimes de la Traite Transfrontalière (OIM).

¹⁵ Rapport final pour le donateur

4.1.3 DURABILITÉ

- **Le PCRET a permis la mise en place de partenariats entre ONG et Organisations Internationales**

Un point fort du PCRET en ce qui concerne la durabilité du projet est la mise en relation de différentes ONG, nationales ou internationales. Les séminaires et diverses rencontres organisés dans le cadre du PCRET ont permis un échange important sur la question de la traite. C'est ainsi que se sont créés des partenariats, notamment entre des ONG locales et des ONG internationales qui n'avaient pas travaillé ensemble auparavant. Il reste cependant encore beaucoup à faire afin de tirer profit des compétences et expériences de chacune. Les relations restent souvent dans le domaine de l'informel.

Peu d'ONG ont évoqué leur relation avec la DNPEF, qui ne semble pas connaître beaucoup d'organisations locales. Selon les personnes interrogées, elles entretiennent néanmoins de bonnes relations avec les différentes DRPFEF.

- **Suite au PCRET, des documents techniques et statistiques réutilisables dans le futur ont été produits**

Le PCRET a permis de produire des documents de base qui serviront de façon durable à la lutte contre la traite; leur utilisation judicieuse est de nature à faciliter et améliorer l'élaboration des futurs projets destinés aux enfants victimes de la traite. En effet, d'autres projets de réinsertion mis en place à posteriori par une ONG internationale semble s'être inspirés fortement de l'expertise acquise par le PCRET. Les séminaires ont par ailleurs permis d'établir une typologie de la traite ; ces connaissances acquises aideront les différents acteurs à concevoir et à réaliser des programmes de lutte plus consistants et intégrés.

- **Les connaissances acquises sur le thème de la traite ont été intégrées dans les activités des ONG**

Les formations et la sensibilisation sur le thème de la traite se traduisent en pratique par une meilleure compréhension du phénomène et par la naissance de nouveaux programmes ayant pour thème la traite des enfants, et plus spécifiquement la réinsertion, preuve de la durabilité du PCRET. Des 7 ONG rencontrées, une seule ONG réalisait des activités dans ce domaine avant le PCRET ; aujourd'hui 3 d'entre elles collaborent avec d'autres bailleurs de fonds sur ce thème tandis que d'autres sont à la recherche de financement pour continuer de travailler sur cette problématique.

- **Les compétences techniques acquises sont réutilisables sur d'autres projets**

La conséquence directe des formations évoquées ci-dessus est une meilleure maîtrise de la technologie des projets. Cela permettra aux ONG de présenter des projets de réinsertion mieux élaborés et plus pertinents dans le futur. Ceci assure également la durabilité du PCRET. Dans ce sens, ce Programme a été en concordance avec l'idée de renforcer la société civile malienne. Ces ONG, au vu de l'expertise acquise, pourront être sollicitées et impliquées dans la réalisation des prochains programmes de réinsertion. Elles ont réellement profité de l'expérience de l'OIM et de celle du PCRET : il y a eu un important transfert de savoir-faire. Certaines souhaiteraient néanmoins à présent être plus entendues et plus intégrées au système de décision.

- **La dépendance des ONG sur les fonds de l'OIM limite la durabilité du projet**

De manière générale, les ONG partenaires du PCRET existent depuis plusieurs années. Elles ont donc d'autres bailleurs et sources de financement que l'OIM, même s'il existe d'importantes différences entre elles. Le budget de l'OIM ne représente en général jamais plus de 40% de leur budget. Toutes les ONG locales disent vouloir renouveler l'expérience du PCRET, même si dans certains cas cela s'explique par le besoin de financement de la part des bailleurs de fonds ; ce problème ne se pose pas avec les ONG internationales.

- Manque de moyens pour les enfants en attente

Ce qui affecte le plus la durabilité du projet est qu'il y a beaucoup d'enfants ayant été recensés par les ONG et qui sont en attente de projets de réinsertion. Les entretiens ont montré que les ONG ne peuvent pas subvenir aux besoins de ces enfants et qu'ils sont donc en quelque sorte dépendants du PCRET.

- Pas assez de fonds pour effectuer le suivi

En ce qui concerne le suivi des projets, on peut noter que des rapports financiers et narratifs ont été produits périodiquement durant la mise en place du PCRET. Les ONG sont cependant d'accord pour dire que le budget conçu initialement pour la réinsertion des enfants n'avait pas prévu assez de fonds pour la mise en place d'un système de suivi post-projet. Ce manque de fonds, ainsi qu'un laps de temps très important entre la fin de la 1^{ère} phase et la mise en place d'une éventuelle 2^{ème} phase nuit fortement à la durabilité du projet. Sans le financement de l'OIM le projet devra probablement s'arrêter et les enfants bénéficiaires ne pourront plus être suivis.

4.2. Les autorités gouvernementales

4.2.1 IMPACT

- **Les capacités techniques des structures nationales en matière de réinsertion des enfants ont été renforcées**

Des cadres et agents des structures techniques nationales ont bénéficié de savoir-faire grâce aux formations financées et organisées par l'OIM pour la mise en œuvre et le suivi du PCRET.. La collaboration des autres services, tels que la DNFP et la DNAMR, contribue à renforcer l'encadrement des projets et augmente le niveau de connaissances et d'engagement de l'Etat. Ainsi l'entretien avec le chef de la Division Enfants de la DRPFEEF de Sikasso fait ressortir que la DRPFEEF serait techniquement capable de mener une éventuelle 2^{ème} phase du PCRET. Cependant, compte tenu des contraintes de temps, l'équipe de l'IEP n'a pu rencontrer qu'une seule DRPFEEF, et n'est donc pas en mesure de savoir si tel est également le cas pour les autres DRPFEEF.

- **Des mécanismes de dialogue entre les différentes structures techniques nationales et l'OIM ont été mis en place**

Pendant le PCRET, la concertation stipulée par l'Accord de Partenariat entre la DNPEF et l'OIM a été relativement bien respectée, grâce à la mise en place d'un système de communication. La DNFP et la DNAMR ont été aussi impliquées pour assurer la mise en œuvre et le suivi des activités professionnelles conformément aux normes établies par l'Etat malien. Le contact régulier entre le PCRET et les services techniques de ces deux Directions reste l'un des éléments positifs à retenir de la collaboration entre les différentes institutions gouvernementales et l'OIM à travers le PCRET.

- **La collaboration entre les autorités maliennes et les ONG à travers le PCRET s'est accrue**

Il est important de noter qu'avant le PCRET, seul un faible nombre d'ONG était connu auprès de la DNPEF, dont les ONG internationales « Save the Children Canada » (qui n'a pas participé au PCRET) et « World Vision ». La première avait participé à l'élaboration du Plan d'Action National et avait appuyé le Gouvernement dans le domaine de l'assistance au retour des victimes de traite rapatriées de la Côte d'Ivoire grâce à son centre de transit de Sikasso.

Les ONG locales et nationales étaient inconnues auprès de la DNPEF comme des DRPFEEF, comme l'indique le témoignage de la DRPFEEF de Sikasso. C'est suite à la mise en place du programme que les DRPFEEF ont été mises en relation avec les ONG exécutrices. Les DRPFEEF, d'ailleurs, ont été largement impliquées dans le suivi des projets et ont travaillé en étroite collaboration avec ces ONG sur le terrain.

- **La DNPEF et ses divisions régionales ont acquis des connaissances sur la traite et sur la réinsertion socio-économique**

Avant le PCRET, selon le chef de la Division Enfants de la DRPFEEF, le phénomène de la traite était largement méconnu. Grâce au programme, aujourd'hui les agents gouvernementaux ont acquis des connaissances importantes concernant la typologie de la traite, les villes de départ les plus importantes, les flux de migration, la manière d'opérer des trafiquants.

De plus, la DNPEF et les DRPFEEF ont pu développer de plus amples connaissances sur les différents types de projets de réinsertion. Plusieurs documents techniques sur la préparation et le suivi des projets de réinsertion ont d'ailleurs été conjointement produits par l'OIM et la DNPEF. Cette amélioration des connaissances sur la réinsertion socio-économique leur sera utile dans la conception de futurs projets.

Il faut souligner, cependant, que la DNPEF a été elle-même très actif. Indépendamment du PCRET, d'importants instruments institutionnels de prévention et de répression à l'encontre de la traite ont été mis en place: le renforcement de la surveillance des frontières; la création de structures de surveillance communautaire; et l'institutionnalisation du titre de voyage.

4.2.2 PERTINENCE

- **Le PCRET s'inscrit dans les priorités du Gouvernement malien**

A travers le Plan d'Action National de lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants, le Gouvernement avait fait savoir que la lutte contre la traite de mineurs est l'une de ses priorités et s'intègre dans le CSLP du Mali. Dans son Plan d'Action National, le Gouvernement avait identifié des domaines d'intervention ciblés sur cinq actions: rapatriement, retour en famille, réhabilitation et réinsertion, participation de l'enfant, sa famille et sa communauté et finalement prévention. Les deux premières actions sont des activités préliminaires à celles du PCRET, tandis que les trois autres en font partie intégrante.

Le PCRET a été élaboré conjointement par la DNPEF et l'OIM dans le souci d'assurer une collaboration optimale entre les institutions impliquées dans la mise en œuvre du quatrième volet du Plan d'Action National, relatif à la réinsertion. Il s'inscrit alors dans le cadre de la contribution que l'OIM s'est proposée d'apporter au Plan d'Action National.

L'évaluation des projets de formation professionnelle a déjà montré que le PCRET, par le biais de la formation des jeunes aux métiers et des nouvelles opportunités de création d'emploi dans les villages, est parfaitement cohérent avec le CSLP et le SDDR et permet ainsi de s'attaquer indirectement à l'une des causes de la traite.

Néanmoins, comme vu auparavant, certaines dispositions du Plan d'Action National n'ont pas été respectées par le PCRET, notamment en ce qui concerne le critère d'âge des bénéficiaires. Si le Plan d'Action National se penche sur la traite d'enfants et définit « enfant » comme toute personne de moins de 18 ans, la sélection des enfants pouvant bénéficier du PCRET est problématique, car comme l'équipe de l'IEP a pu relever, un certain nombre de bénéficiaires avaient plus de 18 ans au moment de leur réinsertion, ou même lorsqu'ils ont été victimes de la traite. Ceci pose le problème de la cohérence entre les priorités du Gouvernement et leur mise en place. Si le PCRET devait répondre au Plan, il aurait dû s'adresser aux enfants qui répondaient au critère d'âge fixé.

- **Le gouvernement a jugé indispensable la participation de l'OIM**

Si la répression et la prévention avaient été abordées par le Gouvernement, la réinsertion est un aspect relativement nouveau de la lutte contre la traite d'enfants. La participation de l'OIM a été jugée pertinente dès le départ, compte tenu des expériences de celle-ci dans la gestion des migrations et de la réhabilitation/réinsertion.

Lors de l'entretien avec l'équipe de l'IEP, la DNPEF s'est dite satisfaite du travail effectué par l'OIM, reconnaissant que son expertise a été indispensable à la bonne exécution du PCRET. De fait, le Gouvernement malien a fait part à l'OIM de son besoin d'appui pour la continuation des activités de mise en œuvre de son Plan d'Action National.

- **Le modèle PCRET a inspiré d'autres programmes du Gouvernement**

Le modèle du PCRET a été jugé si pertinent pour les programmes du Gouvernement qu'il a été utilisé par l'ex-directeur de la DNPEF, qui a voulu reproduire le concept du PCRET dans un programme de lutte contre le Sida : en collaboration avec une autre branche du gouvernement, il souhaite faire de la réinsertion socio-économique le moteur de fixation sociale des malades du Sida. Ceci constitue un indice de la capacité du PCRET à s'adapter aux différents contextes et aux différentes catégories de personnes vulnérables.

4.2.3 DURABILITÉ

- **Le dialogue entre la DNPEF et l'OIM a fortement diminué depuis la fin du PCRET**

Si la communication entre l'OIM et la DNPEF était relativement plus intense pendant la mise en œuvre du PCRET, lors de ses divers entretiens, l'équipe de l'IEP a pu constater que depuis la fin du Programme, en particulier depuis le déménagement de l'OIM Bamako du local de la DNPEF (fin 2004), la communication entre les deux institutions a fortement diminué. L'OIM est cependant invitée par la DNPEF quand celle-ci organise des rencontres sur des thématiques liées à l'enfance.

Ce manque de communication est en partie dû aux retards qu'a pris la 2^{ème} phase du PCRET, mais sans doute aussi au fait que le système de communication mis en place n'est qu'un système ad hoc de consultation et de suivi des activités comme l'avait recommandé l'Accord de Partenariat.

La collaboration entre les DRPF EF et les ONG ainsi que le suivi par les autorités gouvernementales sont limités depuis la fin du PCRET

Même pendant le PCRET, la plus grande partie de la collaboration entre les autorités et les ONG s'est faite au niveau local, à travers les DRPF EF. Le point focal de la DNPEF était chargé de rendre visite aux DRPF EF au moins deux fois par mois, ainsi que, de manière moins régulière, aux bénéficiaires et aux ONG. Ceci n'a pas bien été respecté, semble-t-il, car il y a eu très peu de rencontres entre la DNPEF et les ONG. Seules la DNFP et la DNAMR ont réalisé un suivi technique poussé des projets à travers leurs visites de terrain. Que la collaboration se soit faite surtout au niveau local est assez normal compte tenu de la grande décentralisation du Mali et de la délégation des responsabilités aux cinq DRPF EF. Mais depuis la fin du PCRET, même cette collaboration a cessé

Le suivi des DRPF EF a été interrompu depuis la fin du PCRET. La Directrice de la DRPF EF de Sikasso a reconnu lors de son entretien avec l'équipe de l'IEP le manque de suivi dû au manque de ressources. La DRPF EF n'a de fait de relation qu'avec une seule des ONG exécutrices de Sikasso, avec qui elle collabore dans un nouveau projet financé par un autre partenaire. La DRPF EF affirme que le dialogue avec la DNPEF est actuellement assez limité en ce qui concerne le PCRET.

- **Les autorités maliennes témoignent d'une volonté de poursuivre le PCRET mais ne semblent pas en mesure de l'assurer sans l'aide de l'OIM**

Les autorités nationales ont manifesté son engagement dans le PCRET et leur volonté de poursuivre les efforts entrepris au travers de leur approche critique et des recommandations exprimées par la DRPF EF de Sikasso et la DNFP pour une éventuelle 2^{ème} phase.

La collaboration entre les structures nationales et l'OIM dans la mise en œuvre du PCRET, avait pour objectif d'assurer la durabilité du programme dont l'exécution devrait être entreprise par la DNPEF à la fermeture du projet de l'OIM. Lors de la mission d'évaluation finale, l'évaluateur avait qualifié la DNPEF de « structure pérenne de l'Etat en mesure d'effectuer à la fin du programme le suivi des initiatives entreprises sur financement programmé par le Gouvernement malien ». Mais malgré son dynamisme, elle ne pourrait, sans l'apport de ressources extérieures, réaliser des programmes de réinsertion d'envergure¹⁶. Cependant, on peut demander aux communes de participer à la

¹⁶ Cesanelli Pomponi, Rapport de mission d'évaluation finale, avril 2004

réinsertion des enfants victimes de trafic à travers les ressources affectées à la jeunesse dans les plans de développement communal.

Il semble évident, en effet, que si la DNPEF souhaite vivement aujourd'hui la 2^{ème} phase du PCRET, se sentant ainsi quelque peu frustrée par l'attente, elle se dit incapable d'envisager cette 2^{ème} phase sans l'expertise de l'OIM. La Directrice de la DRPFEF de Sikasso, ainsi que les diverses autorités locales (Maire de Kilea, région de Sikasso, par exemple), ont reconnu qu'il serait difficile de poursuivre le programme sans l'OIM. L'Etat malien n'a donc pas les moyens de financer ce type de programme sans l'aide de l'OIM.

S'il est vrai que le transfert de savoir-faire dont ont pu bénéficier les services techniques de l'Etat permettrait une appropriation de ce type de programme par le Gouvernement, et que le financement reste le plus grand obstacle à une telle entreprise, le Gouvernement devrait avoir une attitude plus proactive dans la recherche de financements alternatifs, en dehors de l'OIM, pour lutter contre la traite.

Finalement, il est à signaler que l'élan qui a été donné au PCRET revient à l'ancien directeur de la DNPEF, qui a maintenant changé de poste. Il faut espérer qu'un éventuel nouveau programme de réinsertion va bénéficier du même élan que celui qui a été imprimé au PCRET.

4.3 Partenariat de l'OIM avec l'UNICEF et le BIT

L'objectif du PCRET est de coordonner les activités de réinsertion des enfants victimes du trafic au Mali, conjointement avec le gouvernement, les ONG associées au programmes et les organisations internationales partenaires. Les organismes internationaux qui ont participé au PCRET sont l'OIM, l'UNICEF et le BIT.

L'OIM, l'UNICEF et le BIT se félicitent de leur coopération, qu'ils jugent efficace, et souhaiteraient la reconduire dans une éventuelle prochaine phase du projet. Dans cette perspective, cette section vise à vérifier si la complémentarité au niveau des mandats institutionnels se reflète dans les pratiques de coopération concrètes ainsi que dans les activités sur le terrain en faveur des enfants.

4.3.1 IMPACT

- **Le PCRET a formalisé la collaboration entre l'OIM, l'UNICEF et le BIT**

L'instauration d'une coopération institutionnelle de qualité entre l'OIM et ses partenaires est un gage de l'impact du programme. En effet, l'existence de plusieurs expériences de collaboration entre les trois acteurs, préalablement à la mise en œuvre du PCRET, puis leur officialisation, ont été indispensables au bon déroulement du projet¹⁷.

Par exemple, la collaboration entre l'UNICEF et l'OIM a été concrétisée par la signature d'un Mémoire d'entente en 2000. Ce document détermine le cadre du partenariat entre l'OIM Dakar – qui est le représentant en Afrique de l'Ouest de l'OIM - et le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC) de l'UNICEF. Il prévoit l'élaboration de stratégies et systèmes intégrés de lutte contre le trafic d'enfants et des femmes, ainsi que des stratégies communes de lutte contre l'enrôlement des enfants dans les conflits armés. Les domaines de partenariats définis sont la prévention, l'information, l'assistance au retour et la réinsertion et la réhabilitation.

Les partenaires ont ressenti la formalisation de leur coopération comme une avancée très positive puisqu'elle a permis des échanges d'informations réguliers et la conception d'approches similaires ou complémentaires en matière de lutte contre le trafic sur le terrain. Selon le BIT Bamako, si les organisations ont rencontré quelques difficultés

¹⁷ 1998 : organisation à Cotonou par l'UNICEF et le BIT d'un atelier sur la question de la traite des enfants dans la région, suscitant ainsi une prise de conscience nouvelle du phénomène.

2000 : organisation par ces deux mêmes institutions d'une plate-forme commune d'action à Libreville, qui a permis une véritable concertation sous-régionale sur les stratégies de lutte contre la traite d'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette plate-forme de Libreville marque par ailleurs le point de départ de la collaboration entre l'OIM et l'UNICEF dans le domaine de la lutte contre le trafic des enfants.

méthodologiques dans leur coopération, celles-ci ont été résolues le plus souvent par un alignement sur les pratiques de l'OIM, renforçant ainsi son rôle de chef de file. En outre, la mise en commun des ressources s'est avérée être décisive pour la bonne réinsertion du plus grand nombre d'enfants victimes du trafic. Il est enfin intéressant de noter que ce solide partenariat est renforcé par le concours mutuel apporté par une organisation à tout atelier organisé par une autre.

- **Un programme impulsé par la DNPEF**

Ces trois organisations ont été amenées à travailler en collaboration dans le cadre du PCRET suite à la demande du Directeur de la DNPEF. Le fait que l'initiative soit venue du Gouvernement malien semble positif.

4.3.2 PERTINENCE

- **Le PCRET est une approche pluridisciplinaire qui a mis à profit les complémentarités**

Le PCRET s'appuie sur la capitalisation de ces expériences de collaboration ad hoc. L'OIM a été désignée comme l'agence d'exécution des volets relatifs au rapatriement et à la réinsertion/réhabilitation du Plan d'Action National de Lutte contre le Trafic Transfrontalier des Enfants. Elle joue le rôle de chef de file, coordonnant notamment les activités de l'UNICEF et du BIT. L'UNICEF est chargée d'une part des volets communication, sensibilisation et plaidoyer, et d'autre part de l'alphabétisation et du suivi psychosocial de certains enfants lors de leur retour au Mali. Quant au BIT, il est actif dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de la mise en œuvre des activités de réinsertion, notamment en fournissant une partie des équipements des bénéficiaires.

En plus d'une claire répartition des rôles, le PCRET a le mérite d'associer des organisations internationales dont les mandats et les philosophies sont différents et de faire émerger entre elles un consensus sur le problème de la traite des enfants. Ainsi, l'UNICEF appréhende la problématique de la traite d'enfants au regard des conventions internationales garantissant les droits des enfants et identifie la prévention et la protection comme les deux priorités principales, alors que pour le BIT, la question de la traite des enfants est en premier lieu liée à celle du travail forcé et ses deux priorités sont la prévention et la réhabilitation. Cependant, des perceptions communes de la traite ainsi que des stratégies communes ont été développées, du fait de la prise de conscience par les organisations internationales de la nécessité de mettre à profit leurs complémentarités par une collaboration étroite sur ce sujet. Ce type de partenariat s'inscrit parfaitement dans la nouvelle tendance du développement qui insiste sur l'importance de l'approche pluridisciplinaire et de la coordination entre bailleurs de fonds dans la lutte contre la pauvreté.

- **Mais ces complémentarités ont été sous-utilisées**

Dans le cadre d'un éventuel prochain programme de réinsertion, l'OIM souhaiterait que ses partenaires développent plus la mise en application de leurs spécialités sur le terrain. L'UNICEF et le BIT peuvent ne pas être seulement des bailleurs de fonds du PCRET, mais de véritables acteurs. Par ailleurs, une plus grande implication de l'UNICEF et du BIT au niveau du financement pourrait permettre d'élargir le nombre d'enfants bénéficiaires.

- **Un retard de versement de fonds du BIT ayant des conséquences sur les bénéficiaires**

Le retard de 3 mois accusé dans la livraison des équipements financés par le BIT a provoqué un décalage entre la formation théorique et la pratique des métiers par les enfants formés. Le temps de flottement et l'attente entraînés par ce décalage ont créé des frustrations chez certains enfants, notamment dans la région de Sikasso.

4.3.3 DURABILITÉ:

- **Un Comité de Pilotage¹⁸ sous utilisé**

La constitution d'un Comité de Pilotage du PCRET est une bonne initiative, mais il ne s'est pas réuni suffisamment souvent. Une consultation plus régulière aurait pu permettre une meilleure fluidité de l'information et un même niveau de compréhension du programme. Par ailleurs, le Comité de Pilotage n'a pas réalisé d'évaluation conjointe. Le BIT et l'UNICEF n'ont pas non plus fait d'évaluation interne à ce jour¹⁹. Cela dit, le service malien, compétent en la matière, a effectué l'évaluation finale des centres d'alphabétisation.

- **Une participation financière de l'UNICEF et du BIT qui peut avoir limité leur appropriation du PCRET**

Durant l'exécution, ces bailleurs de fonds ont chacun apporté une contribution de près de 5% du budget global du PCRET. On peut se demander si une participation budgétaire plus équilibrée des trois organisations internationales ne faciliterait pas une meilleure appropriation du PCRET par l'UNICEF et le BIT. Il s'agirait d'en faire de vrais acteurs du projet et non de simples bailleurs de fonds, sans pour autant remettre en cause le rôle de chef de file de l'OIM.

¹⁸ Les organisations internationales partenaires du PCRET se sont regroupées dans un Comité de Pilotage pour assurer une meilleure efficacité du projet

¹⁹ Lors de l'entretien avec le BIT, le représentant de celui-ci a affirmé que son organisation a l'intention de réaliser une évaluation interne du PCRET dans les mois à venir

CONCLUSIONS

En conclusion, il est important de souligner l'impact globalement positif du PCRET. Le programme a permis à des centaines d'enfants de bénéficier d'activités qui ont amélioré leur niveau de vie. De plus, grâce au PCRET, une variété d'acteurs a travaillé ensemble et a acquis de plus amples connaissances sur le phénomène de la traite. Le programme de l'OIM constitue donc une référence en ce qui concerne les activités de réinsertion.

Les points forts et les points faibles de l'impact du PCRET sur les bénéficiaires et les partenaires sont énumérés ci-dessous :

Impact sur les bénéficiaires :

Point forts :

- Le PCRET a contribué à l'augmentation des revenus de la majorité des bénéficiaires et de leur famille. Les bénéficiaires sont ainsi satisfaits des nouvelles activités qu'ils ont entreprises. Ils se sont véritablement appropriés ces projets et se sentent valorisés au sein de la communauté. Une importante majorité ne souhaite plus quitter leur village.
- Le projet a aussi eu des retombées positives sur les communautés qui ont pu, par exemple, profiter de nouveaux services et de l'équipement fournis aux bénéficiaires. Les formateurs qui ont encadré les activités de formation professionnelle ont particulièrement bénéficié du PCRET.
- Les projets ont été bien conçus et adaptés au contexte des communautés. La variété des activités offertes a ouvert des nouvelles opportunités aux bénéficiaires, notamment aux filles qui ont pu choisir des projets réservés aux hommes. Les suivis et l'évaluation de mi-parcours ont permis d'améliorer l'exécution des projets entre le premier et le deuxième groupe.
- Les communautés ont été sensibilisées sur la traite et les risques liés à l'émigration en Côte d'Ivoire.

Points faibles :

- Les critères de recensement n'ont pas été assez respectés : certains bénéficiaires ont dépassé l'âge limite établi dans le manuel de procédures.
- La sensibilisation sur la traite n'a pas abordé la question des risques liés à la migration interne.
- Les bénéficiaires n'ont pas reçu de suivi psychosocial ou médical. Cette absence de soin a limité la participation de certains enfants aux activités et a réduit les revenus dont ils auraient pu profiter.
- Les formations professionnelles ont généré de faibles revenus pour les bénéficiaires.
- Au moins 400 enfants victimes de la traite ont été identifiés par les ONG et sont en attente d'une nouvelle phase du projet. Une identification trop précoce crée de faux espoirs pour ces enfants alors que le projet tarde à se réaliser. Les enfants risquent d'ailleurs de repartir et de retomber dans les filets des trafiquants si rien ne les retient dans leur village.

Impact concernant les ONG :

Point forts :

- Les ONG ont apprécié d'être associée au PCRET. Elles considèrent le programme comme étant adapté aux besoins des enfants et bénéfique pour leur organisation.
- Le PCRET a permis aux ONG d'acquérir des connaissances sur la problématique de la traite au Mali.
- Les capacités techniques des ONG en matière de montage de projet et de suivi ont été améliorées.
- Les ONG ont aussi acquis de l'expérience en ce qui concerne les différents projets possibles de réinsertion socio-économique (AGR, formation professionnelle...). Certaines d'entre elles ont ainsi pu mettre en place des projets similaires au PCRET avec d'autres bailleurs de fonds.

Points faibles :

- L'étendue des régions à couvrir et un budget insuffisant ont limité le suivi de certains bénéficiaires durant la mise en place du PCRET. Depuis la fin du projet, le suivi est irrégulier et informel.
- Le manque de formation dans le domaine psychosocial a empêché les ONG d'accompagner adéquatement les enfants atteints de troubles.
- Les ONG sont en attente d'une nouvelle phase du PCRET. Elles sont donc dépendantes des fonds de l'OIM pour continuer les activités de réinsertion.

Impact sur le Gouvernement malien :

Point forts :

- Le PCRET a renforcé les capacités techniques du Gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des projets de réinsertion socio-économique. Ces acquis ont inspiré certaines autorités qui prévoient de reproduire ce type de projet dans d'autres contextes.
- Les connaissances des autorités gouvernementales sur le phénomène de la traite ont été approfondies. Cela peut permettre au Gouvernement de concevoir des programmes de lutte plus adaptés aux réalités du Mali.
- Le PCRET a permis l'établissement de structures de dialogue entre les différentes branches du Gouvernement (DNPEF, DRPFEF, DNFP, DNAMR), l'OIM et les ONG partenaires
- Le PCRET répond aux objectifs fixés par le Gouvernement malien, élaborés dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et dans le Plan d'Action National de Lutte contre la Traite.

Points faibles :

- La communication entre la DNPEF et ses Directions Régionales a fortement diminué depuis la fin du programme, tout comme le dialogue entre l'OIM et la DNPEF. Ce manque de communication limite le suivi qui peut être accordé aux bénéficiaires.
- Le Gouvernement a fait part de sa volonté de poursuivre une éventuelle deuxième phase, mais n'est pas en mesure de l'assurer sans l'aide financière de l'OIM. Le Gouvernement est donc entièrement dépendant des fonds de l'OIM pour continuer les activités de réinsertion.

Impact de la collaboration OIM-UNICEF-BIT :

Point forts :

- Le PCRET a permis la formalisation de la coopération entre l'OIM, l'UNICEF et le BIT.
- Ces trois organisations partenaires ont pu mettre à profit leur complémentarité pour réinsérer les victimes de la traite et plus généralement lutter contre le phénomène.

Points faibles :

- Une faible contribution financière du BIT et de l'UNICEF a limité le nombre d'enfants réinsérés.
- Le BIT n'a effectué aucun suivi des activités et a pris du retard dans le décaissement des fonds, ce qui a repoussé le début des activités de plusieurs enfants.
- Aucune évaluation conjointe n'a été réalisée.

RECOMMANDATIONS

Dans l'éventualité où l'OIM recevrait un financement pour débiter une deuxième phase du projet, l'équipe de l'IEP recommande les éléments suivants :

1. Revoir le processus de recensement des enfants

- En vérifiant que les critères de recensement sont respectés si on décide de ne cibler que les enfants de moins de 18 ans
- En associant de plus près les ONG chargées de l'identification des enfants. L'OIM et la DNPEF devraient cependant procéder à la vérification de l'application des critères de sélection par les ONG.

2. Assurer un meilleur encadrement médical aux enfants qui ont été rapatriés

- En proposant d'effectuer un examen médical ou un test de dépistage HIV et en offrant des traitements aux enfants qui seraient malades.
- En assurant un soutien psychosocial si besoin est : l'OIM devrait envisager d'embaucher plusieurs psychologues et de développer des formations en la matière pour les ONG partenaires

3. Améliorer les formations professionnelles

- En complétant les formations professionnelles avec des programmes d'alphabétisation
- En veillant à ce que les activités de formation professionnelle aient de réels débouchés
- En allongeant la durée des formations professionnelles et en orientant les enfants vers les centres de formation spécialisés.

4. Veiller à une meilleure organisation temporelle

- En prévoyant l'enchaînement des phases d'identification des enfants et des phases d'exécution des activités
- En s'assurant que les partenaires fournissent leur contribution dans les délais prévus

5. Repenser le système de financement pour les ONG et les projets

- En revoyant le système de décaissement : les ONG doivent avoir accès à plus de fonds plus rapidement afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mise en place de projets
- En consacrant plus de moyens au suivi des activités proposées aux enfants
- En considérant la possibilité d'utiliser le micro crédit comme ressource supplémentaire (éventualité prévu dans le manuel de procédures mais peu appliquée).

6. Veiller à meilleure concentration des enfants par ONG

- En s'assurant que les ONG ne couvrent pas des territoires trop importants

7. Impliquer d'avantage les partenaires au sein du PCRET

- En leur proposant de plus grands engagements financiers, notamment de la part de l'UNICEF et du BIT : cela leur permettrait de réellement s'approprier le projet et le projet pourrait toucher plus d'enfants
- En favorisant le partage d'expérience
- En organisant une meilleure répartition des tâches entre partenaires

8. Développer un message plus clair concernant les risques liés à la traite

- En élargissant la sensibilisation à l'ensemble de la communauté : toute personne ayant le projet de migrer devrait avoir connaissance du risque de la traite
- En sensibilisant aux risques liés à la traite interne
- En veillant cependant à ne pas diaboliser la migration.

9. Effectuer de plus amples recherches afin d'affiner les priorités de la lutte contre la traite

- En étudiant le phénomène de la traite à l'intérieur du Mali
- En analysant les autres routes de traite (vers le Sénégal par exemple)
- En comprenant les motivations réelles des enfants prêts à partir

→ En établissant le profil précis des victimes de la traite (âge moyen, sexe, origine ethnique)

ANNEXES

ANNEXE I : Calendrier de Mission

Date	Activité	Participants	Observations
21/04/05	Arrivée au Mali		
22/04/05	Rencontre OIM	Mallet, Camara, Keita Guay, Camós	OIM Mali Equipe IEP
22/04/05	Rencontre DNPEF	Tamboura, Mmes Diallo, Sylla, Baguya Mallet, Camara Guay, Camós	DNPEF
23-24/04/05	Etude documents projet	Guay, Camós	
25/04/05	Voyage Bamako-Sikasso		
	Rencontre Gdcom	Koné Camara Guay, Camós	Responsable terrain
	Visite enfants Sikasso	Camara Guay, Camós	
26/04/05	Rencontre DRPFEF	Traoré Dielika Camara Dembélé Guay, Camós	Directrice DRPFEF Chef division Enfant
	Rencontre AID-Mali	Sidibé Camara Guay, Camós	Agent de terrain
	Visite enfants Sikasso	Guay, Camós, Camara, Sidibé	
27/04/05	Etude documents projet (jour férié)	Guay, Camós	
28/04/05	Visite enfants Koulikoro	Guay, Camós, Camara	
	Voyage Bamako-Mopti		
29/04/05	Voyage Mopti-Bankass		
	Rencontre APIDC, APROFEM, ARECDEV	Guindo Traoré Somboro Camara Guay, Camós	Directeur APIDC Agent APROFEM Agent ARECDEV
	Visite enfants Bankass (Mopti)	Guindo, Camara Guay, Camós	
30/04/05	Visite enfants Bankass (Mopti)	Guindo, Traoré, Somboro Camara Guay, Camós	
01/05/05	Voyage Bankass-Bamako		
02/05/05	Visite enfants Bamako	Keita Dembélé Guay, Camós	Agent GAIE-Femmes
	Rencontre GAIE-Femmes	Keita Dembélé Guay, Camós	
	Rencontre SG2000	Keita Sissoko Guay, Camós	Directeur SG2000

	Rencontre Save the Children USA	Diarra Guay, Camós	Assistant de la Direction
03/05/05	Rencontre direction AID-Mali	Konaté Simpara Guay, Camós	Coord.PCRET-AID Directeur AID
	Rencontre UNICEF	Victoria Heshler Mallet Guay, Camós	Chargée Protection Enfants
	Rencontre BIT/LUTRENA	Touré Mallet Guay, Camós	BIT-LUTRENA-Mali
	Rencontre Monsieur Maïga	Maïga Mallet, Camara Guay, Camós	Ex directeur DNPEF
04/05/05	Rencontre DNFP	Traoré Mallet Guay, Camós	Ex directeur DNFP
	Rencontre Public Media Center	Tanja, Haidara Mallet Guay, Camós	
	Rencontre MSI	Kouné Mallet Guay, Camós	MSI
	Rencontre Mali Enjeu	Tolo Camara Guay, Camós	Directeur Mali-Enjeu
	Rencontre Avenir Enfance Sahel	Sogoba Camara Guay, Camós	Directeur AVES
05/05/05	Rencontre Save the Children Canada	Guay, Camós, Camara Mme Mallet	Coordinatrice Pays
	Rencontre Winrock International	Guay, Camós, Camara,	
	Rencontre direction Guamina	Guay, Camós, Camara Dembelé, Kéita	Directeur Guamina
	Rencontre World Vision	Guay, Camós, Camara M.Dara, Mme Marie Chantal	Responsable PCRET
	Rencontre conclusion OIM	Mallet, Camara, Keita Guay, Camós	
	Départ du Mali		

ANNEXE II : LISTE DES ONG IMPLIQUÉES DANS LE PCRET

PHASE I

NOM	REGION	NOMBRE D'ENFANTS
APIDC	Mopti	24
APROFEM	Mopti	21
AREC DEV	Mopti	23
AMPRODE SAHEL	Koulikoro	9
Guamina	Koulikoro	20
Gaie Femmes	Bamako	29
Sassakawa	Sikasso	68
Gd Com	Sikasso	25
AMPDR	Sikasso	14
CRADE	Sikasso	20
AID MALI	Sikasso	15
AJA MALI	Sikasso	20

PHASE II

NOM	REGION	NOMBRE D'ENFANTS
APIDC	Mopti	33
APROFEM	Mopti	30
AREC DEV	Mopti	34
Gd Com	Sikasso	21
AMPDR	Sikasso	11
AID MALI	Sikasso	21
World Vision	Ségou	34

ANNEXE III : Exemple de Fiches Enfants

« Nom Région »_ « Nom ONG »_ « Nom bénéficiaire »

Nom :

Age :

Phase :

Région :

Village :

ONG encadreur :

Date retour CI :

Temps passé en CI :

Activité :

Motivation pour l'activité :

Implication dans l'activité :

Equipement actuel :

Equipement manquant :

Equipement qui ne fonctionne pas :

Revenu :

Envie de repartir en CI :

Envie de repartir ailleurs :

Troubles psychologiques :

Traitement troubles :

Santé :

Participation à la sensibilisation (amis) :

Participation à la sensibilisation envers autorités locales :

Participation aux réunions communautaires :

Motivation pour le futur :

Elevage :

Type de tête :

Nombre têtes initiales :

Nombre têtes vendues :

Nombre têtes mortes :

Nombre têtes actuelles :

Opinion parents de l'enfant :

Bonne perception choix activité de son enfant :

Bonne perception travail de son enfant :

Valorisation travail pour la famille :

Valorisation travail pour la communauté :

Participation à la sensibilisation :

ANNEXE (observations complémentaires)

ANNEXE IV : Carte du Mali²⁰



²⁰ The World Factbook, CIA: <http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/ml.html> (Jun 2005)

ANNEXE V : Bibliographie

Littérature sur le thème de la traite

- **Livres**

Bales, K., *Disposable people: new slavery in the global economy*, (Berkeley, University of California Press, 1999)

- **Articles et Papiers**

Derks, A., « From White Slaves to Trafficking Survivors – notes on the trafficking debate », Conférence sur la Migration et le Développement, Mai 2002

Pérouse de Montclos, M.-A., « Réfugiés, exodes et politique », *Politique africaine*, mars 2002, n°85

Wijers, M, van Doornick, A., « Only Rights can stop wrongs: a critical assessment of anti-trafficking strategies », *European Conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings*, 2002

- **Rapports**

BIT, *Combating Trafficking In Children for Labour Exploitation in West and Central Africa, Synthesis report*, (Suisse, 2001)

BIT, *Le Mal insupportable au cœur des hommes – Le trafic des enfants et les mesures d'éradication*, (2003)

Castle, S., *La migration des jeunes maliens : tradition, nécessité ou rites de passage?*, (juin 2003)

Salah, R., *Child Trafficking in West and Central Africa: an Overview*, (UNICEF, 2001)

Terre des Hommes, *Kids as Commodities ? Child trafficking and what to do about it*, (2004)

UNICEF, *Guidelines for Protection of the Rights of Children Victims of Trafficking in Southeastern Europe*, (Mai 2003)

UNICEF, *La traite d'enfants en Afrique de l'Ouest : réponses politique*, (Centre de Recherche Innocenti, Florence, Avril 2002)

Documents de l'OIM

Accord de partenariat entre la DNPEF et l'OIM

Accord de partenariat entre World Vision et l'OIM

Cesanelli Pomponi, E., *Evaluation finale du PCRET*, (Avril 2004)

Cesanelli Pomponi, E., *Evaluation mi-parcours du PCRET*, (Août 2003)

Document de présentation de projet du PCRET, phase I

Document de présentation du PCRET, phase II

Document de présentation du projet de programme d'assistance au retour des enfants victimes de la traite dans la région de la CEDEAO (Sénégal), phase I

Keita, M., *Rapport final sur la Base de Données du programme de réinsertion du Mali* (juillet 2004)

Manuel de Procédures : Modalités de mise en œuvre du Programme Conjoint pour la Réinsertion et la Réhabilitation des Enfants Victimes de Trafic (PCRET) (janvier 2004)

Mémorandum d'Entente entre l'OIM et l'UNICEF

Protocole de Collaboration entre la DNPEF, la DNFP et l'OIM

Rapports de suivi du PCRET effectués par les ONG

Thiam, A., Enquête sur les enfants rapatriés : rapport final du consultant (janvier 2003)

Autres

Accord de Coopération entre la République du Mali et la République de Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants, Bouaké, (1^{er} septembre 2000)

Bulletins d'activités de l'ONG SASSAKAWA

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté au Mali (2002)

Déclaration de Bamako (mars 2004)

Document de présentation de l'ONG Mali Enjeu

Document de présentation de l'ONG APROFEM